LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Littérature.

MARS 1772.

A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoſt.

M. DCC. LXXII.

Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

Suite du Catalogue des Livres qui ſe trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal.

H

In-quarto.

Hiſtoire de la révocation de l'Edit de Nantes, 2 volumes.

Hiſtoire de la Ville de Roüen, 2. vol. avec Cartes.

Hiſtoire de la Ville de Rochefort, fig.

Hiſtoire univerſelle Sacrée & Profane, par Dom Calmet, 9 vol.

Hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde juſqu'à préſent, traduite par une ſociété de Gens de Lettres, 8 vol.

..... Idem les 4 premiers volumes.

Hiſtoire univerſelle de Mr. de Thou, avec la ſuite par Nicolas Rigault, augmentée de remarques hiſtoriques & critiques &c. 11 vol. fig. nouvelle édition.

Hiſtoria Loſſenſis libri decem, Autore R. P. Joan. Mantelio, Auguſt. Sacræ Theol. Doct. Cui adjuncta ſunt Diplomata, Privilegia, Paces, Pacta, Donationes, Infeudationes &c.

Honorius Papa vindicatus, ſivè hiſtoria Monotheliſmi, contra ultima Janſeniſtarum effugia, à Bernardo Deſirand.

Hottomannorum patris ac filii & clarorum virorum ad eos Epiſtolæ. Amſtelod.

Hugenii Chriſtiani de terris cæleſtibus earumque ornatu conjecturæ.

LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems &c.

MARS 1772.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

Réponſe aux Conſeils raiſonnables, pour ſervir de ſupplément à la certitude des preuves du Chriſtianiſme &c. par Mr. Bergier.
A Paris chez Humblot 1771.

LE monde littéraire & le monde chrétien étoient également attentifs à la réponſe que feroient les Philoſophes à la *Réfutation de l'examen critique de Mr. Freret*, ou *Certitude des preuves, &c.* Ils avoient cru ou feint de croire que Freret ne ſeroit jamais ſolidement

V. notre Journal de Mai 1770. p. 315.

réfuté; ils avoient prôné ſon Ouvrage comme un chef-d'œuvre de critique. *Voilà le plus grand coup*, diſoit Mr. de V., *qu'on leur ait porté.* Cependant la *Certitude des preuves du Chriſtianiſme* eut un ſuccès qui épuiſa en peu de tems cinq ou ſix éditions; elle fut traduite en d'autres Langues, accuëillie dans les Pays étrangers avec le même zèle qu'en France : & l'Incrédulité perdit un très-grand nombre de partiſans; pluſieurs écrivirent à Mr. Bergier pour le remercier de leur avoir deſſillé les yeux & mis au jour les impoſtures, les ſophiſmes, les artifices du Critique anti-chrétien. On ſent de quel œil nos Eſprits forts virent cette révolution : il fallut repliquer & détruire la *Certitude des preuves*, ou s'avoüer vaincu. Perſonne ne ſe préſentant pour combattre, le Philoſophe des *Délices*, à l'imitation de ces vieux Capitaines qui, dans les grands périls de la Patrie quittent leur retraite pour voler à ſon ſecours, ſe chargea de cette expédition. Il adreſſa à Mr. Bergier des *Conſeils raiſonnables;* il y fait parler de jeunes Bacheliers en Théologie, qui enſeignant à être *raiſonnable*, détaiſonnent eux-mêmes à chaque inſtant, & ſans s'inquiéter de ce qui a été dit & réfuté dans la *Certitude des preuves*, font un abrégé du *Dictionnaire Philoſophique*, de *l'Examen important*, du *Dîner du C. de Boulainvilliers*, *&c.* C'eſt ce qu'on a appellé *Conſeils raiſonnables.* Jamais titre ne fut plus néceſſaire à un Livre.

Les preuves des Bacheliers contre la *Certitude des preuves du Chriſtianiſme*, ſont : Qu'on ne peut dire ſans injurier la Maiſon Royale que la mort de Henri IV. ſoit l'effet de la jalouſie d'une femme; quoique la choſe ſoit certaine & que Mr. Bergier la démontre. N°. I. —

Que

Que Jean Huſs a été mis à mort. N°. II. —— Que les horreurs de la ſaint Barthélemi doivent être attribuées à la Religion. Mr. Bergier fait voir qu'elles ſont la ſuite de la révolte des Hérétiques, & du danger où ſe trouvoit l'Etat; que les mêmes raiſons ont fait mettre à mort les autres ſectaires en différens tems. Les obſervations de Mr. Bergier ne ſont que l'hiſtoire du Proteſtantiſme. N°. III. IV. —— Que la Religion eſt la cauſe des malheurs des hommes, des guerres, des maſſacres, &c. Mr. Bergier daigne répondre encore à une calomnie réfutée par Rouſſeau, Monteſquieu, &c. &c. & que lui-même avoit détruit ſans reſſource. N°. V. VI. —— Qu'il y a de mauvais Chrétiens. N°. VII. —— Que le précepte de croire ne ſe trouve pas clairement dans l'Evangile, mais ſeulement dans S. Paul. N°. VIII. —— Que Tertullien & Euſebe ne ſont pas dignes de foi, parce que le premier a l'imagination forte, & que le ſecond eſt Arien (a). N°. IX. —— Que les Evangéliſtes ont voulu inſpirer de l'admiration pour leur Maître. Mr. Bergier montre que ce n'étoit point là leur *but*; qu'ils parlent froidement de ſa doctrine, de ſes miracles, qu'ils ne font point de réflexions pour en relever l'éclat, &c. N°. X. —— Que toutes les preuves poſſibles ne peuvent perſuader un fait ſurnaturel à des gens ſenſés (b). Que Tacite, Macrobe,

Août 177. p. 88. Avril 241.

(a) Cela eſt fort douteux; on diſpute beaucoup pour & contre l'orthodoxie d'Euſebe.

(b) Voilà donc la ſolution de l'Enigme qu'on avoit tant de peine à expliquer. Nos Incrédules demandoient les témoignages les plus certains, les

Macrobe, Joſeph, Pline, &c. rendent à la vérité témoignage à l'hiſtoire de l'Evangile, mais qu'ils

---

plus conſtans; & lorſqu'on les donnoit, ils n'en croyoient pas davantage. Outre la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, ſes miracles & ceux des Apôtres, il y a d'autres événemens certains, publiques, éclatans; examinés, atteſtés par des témoins oculaires, par des Auteurs contemporains, Chrétiens & Payens, que nos Philoſophes ont rejetté comme des chimères. Tel eſt le tremblement de terre accompagné de flammes, qui fit avorter le projet que l'Empereur Julien avoit formé de rebâtir le Temple malgré la prophétie de J. C. Cet événement eſt atteſté par Ammien-Marcellin, Auteur Payen, Officier dans les Armées Romaines, adminiſtrateur & panégyriſte de Julien: il eſt rapporté par un Rabin Juif, par pluſieurs Peres de l'Egliſe, qui prennent à témoins leurs auditeurs qui en ont vû pluſieurs circonſtances. Enfin, il eſt avoüé par Julien lui-même dans une de ſes Lettres. —— Au cinquiéme ſiécle des Catholiques, à qui Hunneric, Roi des Vandales, Arien obſtiné, avoit fait couper la langue, parlerent miraculeuſement le reſte de leur vie. Ce fait eſt atteſté 1°. par l'Empereur Juſtinien dans le Code de ſes Loix; il dit: *Nous les avons vus & entendus.* 2°. Par Victor, Evêque de Vite en Afrique. 3°. Par Enée de Gaze, Philoſophe de ce tems-là: *J'ai vû moi-même de mes yeux ces hommes*, dit-il, *je les ai entendu parler, & leur ayant fait ouvrir la bouche, j'ai vû que leur langue avoit été entièrement arrachée juſqu'à la racine.* 4°. L'Hiſtorien Procope en parle de même après les avoir vûs. 5°. Le Comte Marcellin en dépoſe également ſur le témoignage de ſes yeux. 6°. Victor de Tunone réclame ſur cet événement l'atteſtation oculaire de toute la Ville Impériale. —— Si un ſeul miracle en faveur du Chriſtianiſme eſt véritable, tous les ſyſtêmes philoſophiques s'écroulent. Il ne faut donc pas s'étonner de la réſiſtance invincible qu'ils oppoſent à ſa croyance, mais bien de la tranquillité qu'ils affectent dans un état que le ſeul doute ſur la realité d'un ſeul miracle doit rendre cruel.

qu'ils n'ont pas cité les Evangiles comme aucun Auteur contemporain n'a cité Tite-Live. N°. XI. —— Que Mr. Bergier a rendu le ſens d'un paſſage de l'Evangile au-lieu d'en citer les paroles. N°. XII. —— Qu'il écrit ſans ordre contre Freret qui a écrit ſans ordre : que le Symbole récité par les Fidèles au premier ſiècle, ſelon le témoignage de toute l'antiquité, ne fut rédigé qu'au quatriéme. N°. XIII. —— Qu'il y a eu des livres ſuppoſés, & que par conſéquent, il n'y en a ni d'authentiques ni de vrais. N°. XIV. —— Que peut-être le Livre *du Paſteur* n'eſt pas d'*Hermas* ; que le fameux paſſage de Joſeph eſt ſuppoſé malgré ce qu'en penſent les plus habiles Critiques (c). N°. XV. XVI. —— Que S. Pierre n'a point été à Rome, puiſqu'il étoit l'Apôtre des Juifs, & qu'a Rome on a bâti une Egliſe à S. Jean plûtôt qu'à lui. N°. XVII. —— Que Julien ne croyoit ni aux miracles de J. C. ni à ceux de ſes dieux, quoique Mr. Freret lui-même atteſte le contraire. N°. XVIII.

Mai 1770, P. 316.

V. ci-après P. 176.

(c) S. Jerôme, Euſebe, Iſidore de Peluſe, Sozomene, Suidas, Grotius, Huet, Caſaubon, Iſaac & Gerard Voſſius, Uſſerius &c. n'ont pas douté que ce paſſage ne fut de Joſeph. On peut voir là-deſſus Huet, *Dem. Evang. prop.* 3. *n.* 11. Mais s'il n'eſt pas de lui, il en réſulte un argument, dont nos Incrédules ne s'accommoderont guère. Ou Joſeph a parlé de J. C. ou non ; s'il en a parlé, qu'on nous montre un paſſage différent de celui que nous y voyons. S'il n'en a pas parlé, un ſilence ſi affecté ſur des événemens qui avoient fait tant de bruit dans le monde, annonce plus que tout ce qu'il eut pû en dire. Il parle de S. Jean-Baptiſte & de S. Jacques*, & il auroit oublié leur Chef, dont les ſectateurs étoient déja répandus & connus de tout l'Univers ? C'eſt la réflexion de Mr. Vernet, Profeſſeur d'Hiſtoire à Genéve.

* L'authenticité de ce dernier paſſage n'eſt conteſté par perſonne ; Blondel ſe défie de celui qui regarde S. Jean-Baptiſte, mais ſans aucun motif raiſonnable.

XVIII. —— Que c'eſt une folie de croire que le démon puiſſe agir ſur les animaux & que Dieu puiſſe lui accorder ce pouvoir; que les Evangiles n'ont été connus que cent ans après J. C.; qu'ils ſe contrediſent, &c. Mr. Bergier répéte les preuves du contraire, & en ajoûte de nouvelles. N°. XIX. —— Que Mr. Bergier a intérêt d'écrire pour la Religion, &c; que les témoins oculaires des poſſeſſions les plus avérées, les Paulin, les Sulpice-Severe, &c. &c. auroient été ſifflés au quinziéme ſiécle. N°. XX. —— Qu'il n'eſt jamais convenable de parler de démons; que l'ancien Teſtament eſt fondé ſur la magie & ſur les miracles des ſorciers de Pharaon; que la lecture de la Bible eſt dangereuſe; que le Livre de la *Certitude des preuves* ſcandaliſe *les ames éclairées & timorées*, que Mr. de V. *en eſt témoin.* N°. XXI. —— Qu'on a malfait de démontrer que le Chriſtianiſme a été embraſſé dès ſa naiſſance par des perſonnes illuſtres, parce que *cela marque un peu trop d'envie de plaire aux grands Seigneurs*; que le Clergé a des biens, le Pape une Souveraineté (d). N°. XXII. —— Que les héré-

Voyez ci-après, page 170.

V. ci-après p. 175.

V. ci-après, p. 171.

Ibid.

tiques

(d) On peut voir ſur cette matière un paſſage remarquable de Mr. Fleuri, qu'on ne ſoupçonne pas d'être trop favorable au Pape, *Hiſt. Eccl. T. XVI. diſc.* 4. *n.* 10. Mais il eſt peut-être plus expédient de citer un Philoſophe Proteſtant: *L'union de toutes les Egliſes Occidentales ſous un Pontife Souverain*, dit Mr. Hume, Hiſt. de la Maiſon de Tudor, T. II. p. 9. *facilitoit le commerce des Nations, & tendoit à faire de l'Europe une vaſte République; la pompe & la ſplendeur du culte qui appartenoit à un établiſſement ſi riche, contribuoient en*

quelque

tiques ont eu des martyrs, quoique ces martyrs n'ayent été mis à mort que pour crime de rébellion, comme Mr. Bergier le fait voir avec évidence; & qu'il ait montré dans la *Certitude des preuves*, d'autres différences eſſentielles entre les vrais & les faux martyrs. N°. XXIII. —— Qu'il y a dans l'Egliſe des Evêques, des Prédicateurs, des Théologiens, des Jéſuites, des Capucins, &c. & qu'il eſt du bon ton de les inſulter. N°. XXIV. —— Que Mr. Bergier invite les hommes à s'irriter des ſcandales & des excès horribles de l'Egliſe; que le Livre de Tobie parle d'un démon nommé *Aſmodée* (nos Bacheliers paſſent en un inſtant à dix objets abſolument diſparates); que l'action de Mutius-Scævola eſt plus loüable que celle de Judith, parce que Tite-Live qui la rapporte, n'a pas été mis par le Concile de Trente au nombre des Livres

Mai 1770, p. 319.

quelque ſorte à l'encouragement des beaux Arts, & commençoient à répandre une élégance générale de goût, en la conciliant avec la Religion. —— *Le Pape*, dit le Préſident Hénaut, Abrégé Chron. de l'Hiſt. de France, Rem. part. ſur la deuxiéme race, édit. 1768, *n'eſt plus comme dans les commencemens le ſujet de l'Empereur; depuis que l'Egliſe s'eſt répanduë dans l'Univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent; & par conſequent aucun ne doit lui commander. La Religion ne ſuffit pas pour impoſer à tant de Souverains; & Dieu a juſtement permis que le Pere commun des Fidèles entretint par ſon indépendance le reſpect qui lui eſt dû. Ainſi donc il eſt bon que le Pape ait la propriété d'une puiſſance temporelle en même-tems qu'il a l'exercice de la ſpirituelle. Mais pourvû qu'il ne poſsède la premiére que chez lui, & qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui ſont preſcrites.*

Livres Canoniques ; que l'Edit d'Aſſuerus contre les Juifs n'étoit pas ſage ; que la charité vaut mieux que la diſpute ; que *les mœurs de Mr. Bergier valent mieux que ſon Livre, &c.* N°. XXV.

Nous avons pris la peine de ſuivre les *Conſeils* & la *Réfutation* pas-à-pas, pour faire toucher au doigt l'embarras & la foibleſſe d'un grand génie, qui défend une mauvaiſe cauſe. On croit voir un homme qu'une chûte imprévûë entraine dans un précipice : il s'attache tantôt à une branche d'arbre, tantôt à une pointe de rocher, juſqu'à ce que tout lui échappe, & qu'il arrive au fond. Un de ſes partiſans a ôſé dire que les *Conſeils* étoient *un petit Livre excellent*, un *écrit ferme :* mais nous ſavons que l'Auteur lui-même n'en juge point ainſi. Cet homme, qui traite tous ſes adverſaires de *boucs, d'ânes, de crocheteurs, &c.* prend ici un tout autre ton, il ſemble reſpecter ſon vainqueur, rendre hommage à ſon génie, & ce qui ne fait rien à l'affaire, à *ſes mœurs* : par ſon ſilence ſur les points les plus importans, traités dans la *Certitude*, il convient qu'il n'a rien à y oppoſer ; par ſes écarts, ſes déclamations, ſes répétitions monotones & opiniâtres, il donne un nouvel éclat aux vérités qu'il a prétendu ébranler. Nous avons déja remarqué que les Ouvrages des Incrédules avoient rendu des ſervices eſſentiels à la Religion, & ceux qui gémiſſent de ce qu'un génie tel que celui de Mr. de V. n'a point été conſacré à la défenſe du Chriſtianiſme, ne devroient gémir que ſur le malheur du Philoſophe aveuglé, & conſidérer :

Déc. 1771, p. 412.

1°. Que Mr. de V. n'eut point généralement réüſſi en faveur de la Religion, comme il a

réüſſi

réüſſi en d'autres matières. Ce genre eſt très-différend de ceux qui ont partagé les talens de Mr. de V. —— La Religion demande de la modeſtie, de la modération, de la véracité, de l'exactitude de la part de ſes défenſeurs; Mr. de V. n'a rien de tout cela. —— Son ſtile mordant, ſatyrique, injurieux; ſes jugemens hardis, ſes obſervations malignes, &c. n'euſſent pû lui ſervir.

2°. La plûpart de ſes admirateurs actuels euſſent été ſes ennemis, & euſſent affecté de le mépriſer comme ils mépriſent les autres Apologiſtes de la Religion. Sa réputation n'eut point été ce quelle eſt; la Cabale Philoſophique eut fait contre ſa gloire, ce qu'elle a fait en ſa faveur. Déc. 1770, p. 402.

3°. Un Ecrivain célèbre par mille anecdoctes ſcandaleuſes, devenu l'Apologiſte du Chriſtianiſme, n'eut fait honneur ni à ſes dogmes, ni à ſa morale, ni au choix de la Providence.

4°. Ses Ecrits fourniſſent d'excellentes preuves de la foibleſſe & de la contradiction des Incrédules. Il ſe réfute ſoi-même, il réfute les autres Incrédules; il change tous les jours, & ne ſe fixe à rien. V le Dict. antiphiloſ., l'Apologie de la Religion, les Erreurs de V. &c. &c.

5°. De grandes vérités reconnuës par un homme ſi diſpoſé, ſi intéreſſé à les rejetter, reçoivent un nouvel éclat de l'hommage qu'il leur a rendu.

6°. Dieu a donné de grands génies pour défenſeurs à la Religion, pour la venger de l'accuſation de folie & en faire connoître la ſageſſe: Dieu permet que de grands génies combattent la Religion pour faire voir que cette ſageſſe n'eſt point la ſageſſe humaine, mais * *la Vertu & la ſageſſe de Dieu.* * *Chriſtum = Dei virtutem, & Dei ſapientiam.* 1. Cor. 1.

7°.

7°. Les écarts de Mr. de V. & des autres Philoſophes ont produits les plus beaux Ouvrages en faveur du Chriſtianiſme. La Religion a paru revêtuë de tout l'éclat de ſes preuves, de ſes grandeurs, de ſes bons effets; le culte de Dieu a été plus épuré, mieux connu, &c.

Nov. 1771, p. 327.

8°. L'impoſſibilité où Mr. de V. s'eſt trouvé de réfuter quelques Ouvrages qu'il n'a aſsûrément pas méprisés, la réponſe abſolument inſuffiſante qu'il a faite aux *Erreurs*, à la *Certitude des preuves, &c*; le déſordre, l'inconſéquence, l'embarras, la paſſion qui y regnent, découvrent la foibleſſe d'un grand génie qui s'éléve contre Dieu *.

* *Non eſt ſapientia, non eſt prudentia, non eſt conſilium contra Dominum.* Prov. 21.

*Entretien de Mr. de Voltaire & de Mr. P**, Docteur en Sorbonne, touchant la néceſſité de la Foi Catholique au ſalut.*

Dimiſit omnes gentes ingredi vias ſuas: & quidem non ſinè teſtimonio ſe ipſum reliquit. *Act. xiv.*

A Straſbourg 1771.

L'Editeur de cet entretien obſerve qu'il n'y a pas de dogme que la Philoſophie de Mr. de V. ait attaqué avec tant de chaleur, que la néceſſité de la Foi, par rapport au ſalut. Il y revient ſans ceſſe, il le tourne & retourne de cent façons différentes, pour rendre les Théologiens ridicules & pour inſulter l'Egliſe Catholique.

tholique. C'eſt donc rendre un ſervice eſſentiel aux Chrétiens que de juſtifier cet article de leur créance, de faire voir combien il eſt raiſonnable, & de mettre au jour les ſophiſmes qu'on y a oppoſés. Nous ne pouvons donner d'extrait de cet ouvrage, dont les raiſons enchainées avec art & avec force, ne ſouffrent point de ſéparation. Mais nous ferons part au Public d'une Lettre qui ſe trouve à la fin du Dialogue, & qui réfute une des plus monſtrueuſes productions de l'incrédulité. Nous l'avons conſidérablement abrégée, en renvoyant à des matières déja traitées dans nos Journaux.

MONSIEUR,

J'ai lû avec plaiſir la réfutation que vous m'avez envoyée du *Dîner de B.* (a); mais je ne ſuis pas ſi content du jugement que vous en portez. Vous la trouvez, dites-vous, excellente pour le fond; mais vous la croyez trop longue, & il vous ſemble qu'un auſſi monſtrueux Ecrivain que celui de ce *Dîner*, ne méritoit point une réponſe ſi étenduë. Vous ne conſidérez pas qu'il faut plus de tems pour établir que pour détruire, pour combattre & détruire l'erreur que pour inſulter la vérité, & que les Incrédules ne ſe croyent pas réfutés ſi l'on ne répond en détail à tout ce qu'il leur plaît d'imaginer. Cependant afin de ſatisfaire votre goût pour le laconiſme, je vous ferai un tableau abrégé de ce *Dîner*,

(a) C'eſt celle dont nous avons parlé dans notre Journal de Septembre 1771, p. 172.

Diner, qui pourra ſervir à tous ceux qui n'aiment pas les longues diſcuſſions. Je ne raſſemblerai que quelques défauts d'une figure, dont tous les traits prêtent matière à la critique. On jugera ſainement de l'Auteur en le conſidérant non-ſeulement comme un blaſphémateur groſſier qui parle le langage des halles, & ne garde aucune décence, mais encore comme un déclamateur & un enthouſiaſte aveugle, qui ne ſe connoît ni en matière d'hiſtoire, ni en matière de Littérature, ni en matière de raiſonnement; qui ignore la Religion qu'il attaque, & qui tombe dans les contradictions les plus palpables. Cette idée réſulte néceſſairement de la lecture de ſon Ouvrage.

1°. Il y a de grands Volumes où il n'y a pas tant d'erreurs hiſtoriques que dans ce petit Dialogue, qui n'eſt que de quelques pages. L'Auteur fait Catherine d'Arragon ſœur d'Arthus, quoiqu'elle fut ſa veuve; *p.* 15. —— Il dit que Conſtantin fut fait Empereur par l'argent des Chrétiens, *p.* 35. —— Il ignore qu'Epictete a vécu 94 ans après la mort de J. C., & qu'il a tiré ſa morale de l'Evangile (b), *p.* 6. —— Il ignore que Rome a été conſtamment nommée *Babilone* par les premiers Chrétiens, & ſe dit auſſi porté à croire que Babilone a été appellée

(b) C'eſt une choſe inſenſée de vouloir comparer la totalité de l'Evangile avec quelques maximes payennes. Raiſonnement ridicule de Mr. Freret, *J. de Mai* 1770, *p.* 326. Réflexion des Evêques de France, *Avril* 1771, *p.* 239. Voyez encore un excellent Ouvrage du P. Mourgues: *Parallèle de la morale Chrétienne avec celle des anciens Philoſophes, & ſupériorité de nos ſaintes maximes.*

appellée *Rome*, ce qui eſt une fauſſeté reconnuë par tous les Hiſtoriens du monde, *p.* 29. —— Il aſsûre que le voyage de S. Pierre à Rome n'eſt fondé que ſur le témoignage d'Abdias, de Marcel & d'Hegeſippe : quoique St. Clément Pape, S. Ignace d'Antioche, S. Irénée, Papias, Denys de Corinthe, &c. &c. en aïent parlé long-tems avant Abdias, & Marcel, & Hegeſippe, & que ce ſoit une choſe ſi inconteſtable, que les Proteſtans éclairés n'en ont jamais douté, *p.* 30. —— Il ne ſçait pas que le Martyre des Apôtres eſt une vérité conſtante, atteſtée par toute l'antiquité, *p.* 27. —— Il croit que *pendant cent ans le Chriſtianiſme ne fut embraſſé que par la plus vile canaille* ; & il ignore que Nicodême, Joſeph d'Arimathie, Zachée, Zaïr, l'Officier Romain témoin des prodiges arrivés à la mort du Sauveur, S. Paul, le Centurion Cornelius, Sergius Paulus, l'Eunuque de la Reine Candace, grand nombre de Prêtres & de Princes Juifs (*Act.* 6. ℣. 7. *Joan.* 12. ℣. 42.) les principaux Citoyens de Berée, pluſieurs Juges de l'Aréopage, les Lettrés d'Ephéſe, Flavius Clemens couſin de Domitien, Domitilla femme du même Empereur, le Conſul Acilius Glabrion, & beaucoup d'autres hommes illuſtres & ſavans, ſont des Chrétiens du premier Siècle, *p.* 30. —— Il ſe moque du langage typique des Prophétes (c), parce qu'il n'eſt pas informé que ce

V. notre Journal de Mai 1770, p. 321.

Mai 1770, p. 324.

V. Journ. de Juillet 1770, p. 7.

(c) Il critique deux ou trois Prophéties de l'ancienne Loi qui regardent quelques événemens particuliers, & n'oſe toucher aux autres, dont l'objet eſt auſſi grand que l'accompliſſement en eſt inconteſtable ; telles que le Ch. 53. d'Iſaï. Il en tranſcrit une

ce langage étoit alors uſité dans la plus grande partie de l'Aſie ; que pluſieurs Peuples de l'Orient le conſervent encore ; qu'on l'a retrouvé en Amérique &c. , *p.* 21. —— Il dit que le Sauveur *ſua ſang & eau lorſqu'il ſe vit condamné par ſes juges*, quoiqu'il fut alors en toute liberté, & qu'on ne l'eut pas encore conduit à aucun Tribunal, *p.* 31. —— Il aſsûre que les Prophétes n'ont pas cité le paſſage de la Mer-Rouge & les prodiges arrivés en Egypte, quoiqu'ils en parlent à chaque inſtant, *p.* 25. (d) —— Il prétend que les quatre Evangiles ſont d'une date inconnuë, quoiqu'ils fuſſent en grande vénération dès le premier ſiécle de l'Egliſe, *p.* 5. —— Il nous donne les Lettrés de la Chine pour les hommes les plus vertueux de la terre : quoique les Hiſtoires & les Voyageurs conviennent qu'il n'y a point de Pays au monde, où les hommes en place (qui ſont tous de la Secte des Lettrés) ſoïent auſſi avides d'argent qu'à la Chine, & où ils ayent donné des exemples auſſi atroces

Journ. de Mai 1770, *p.* 317.

&

une qui en termes figurés prédit viſiblement l'établiſſement du Chriſtianiſme, & aſsûre qu'elle n'a pas été accomplie. Il cenſure trois miracles du Sauveur par trois impoſtures monſtrueuſes, & un quatriéme par un raiſonnement puéril & abſurde. Il paſſe ſur tous les autres ; il diſſimule ceux des Apôtres, miracles éclatans, publics, fréquens, où l'illuſion ne pouvoit avoir part, qui convertiſſoient les ſpectateurs, &c. C'eſt ainſi que l'incrédulité donne un nouvel éclat aux preuves du Chriſtianiſme en tâchant de les détruire.

Sup. p. 162.

(d) *Jer.* 32. *v.* 21. *Pſ.* 77. 104. 134. 105. &c. &c. Il faut qu'il n'ait jamais été aux Vêpres du Dimanche ; il auroit entendu chanter : *Mare vidit & fugit*, &c.

& auſſi multipliés de toutes ſortes de cruautés. (e), *p.* 43. —— Il attribue les malheurs de la terre, & ſur tout les dévaſtations de l'Amérique à la Religion Chrétienne; & c'eſt évidemment cette Religion qui les a réparés (f), *p.* 36. —— Il paroît convaincu que nous avons autant d'hiſtoires profanes écrites du tems de Moïſe, que nous en avons du tems de Charles-Quint & de Loüis XIV, *p.* 25. —— Il prétend que les Apôtres étoient perſuadés que le monde alloit finir, & ne ſçait pas que S. Pierre réfute cette opinion (g), & que S. Paul la regarde comme l'invention de quelque viſionnaire (h), *p.* 23. —— Il affirme que les Romains n'ont jamais perſécuté perſonne pour ſes opinions, & ne nie cependant point qu'ils aïent inondé l'Empire du ſang des Chrétiens (i),

(e) Ce qu'on raconte des Caligula, des Néron, des Attila, n'eſt rien en comparaiſon de ce qu'ont commis dans le ſiècle précédent les Lit-Ching, les Chinchi-Cang & les Chankien-Chong, qui étoient des Lettrés. Ce dernier fit périr 400,000 filles dans une occaſion.

(f) C'eſt l'aveu de tous nos Philoſophes ſenſés: particulièrement de Mr. Haller, de Monteſquieu, de Buffon, &c. Voyez un beau paſſage de ce dernier dans notre Journal de Mai 1770, p. 327.

(g) *Venient in noviſſimis diebus illuſores . . . . dicentes: Ubi eſt promiſſio aut adventus ejus? . . . . Unum verò hoc non lateat vos, chariſſimi, quià unus dies apud Dominum ſicut mille anni, & mille anni ſicut dies unus.* 2. Pet. 3.

(h) *Neque terreamini, neque per ſpiritum, neque per ſermonem, neque per epiſtolam tanquàm per nos miſſam, quaſi inſtet dies Domini.* 2. THESS. 2, ℣. 2.

V. notre Journal de Sept. 1770. p. 165.

(i), *p.* 38. —— Il ignore de quelle reſſource les biens Eccléſiaſtiques ont été à l'Etat en toutes ſortes de circonſtances, *p.* 17. —— Il adopte des apparitions & des contes ridicules pour les oppoſer à des vérités inconteſtables, *p.* 10. 11. &c. &c. &c.

2°. Pour juger de la Littérature du ſavant Auteur, il ſuffit de ſavoir que les Cantiques tirés de l'Ecriture, & les Pſeaumes de David ſi pleins de majeſté & de grandeur, ſont des *chanſons abominables.* Le Cantique *Audite Cœli quæ loquor*, qui, au jugement de nos plus grands Poëtes, paſſe les beautés d'Héſiode & d'Homére; le Cantique *Cantate Domino : glorioſè enim magnificatus eſt;* le Pſeaume *Benedic anima mea Domino* &c. qui ont fait l'admiration des Rollin, des Batteux, des Rouſſeau, des Lefranc &c. ſont des *chanſons abominables*, *p.* 17. —— On montre peut-être plus de goût en mépriſant la trop grande ſimplicité des *Noëls* dont l'Egliſe n'a jamais adopté aucun, *p.* 31. Mais on n'a pas grande ſcience en fait de Littérature, quand on ne ſçait pas que la ſimplicité & la naïveté ſont le caractére de tout Vers généthliaque, & que les plus grands Poëtes Latins parlent à peu près comme nos faiſeurs de *Noëls.* (k) &c. &c. &c. 3°.

(i) Il a été démontré plus d'une fois par les écrits mêmes des perſécuteurs, que les Chrétiens n'ont ſouffert que pour leur Religion. *V. l'Apologie de la Rel.* T. I. Ch. 3. & 15.

(k) *Incipe, parve puer, riſu cognoſcere matrem;*
Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.
Incipe, parve puer, &c. Virg. Ecl. 4.

3°. Voici quelques raiſonnemens de ces judicieux convives, qui ſerviront à faire connoître leur Logique : Il y a eu des Evangiles apocryphes & fabuleux ; donc il n'y en a pas eu d'authentiques (l), *p.* 30. —— Il n'y a pas d'Evangile authentique ; donc l'hiſtoire de J. C., de ſes miracles, de ſa réſurrection eſt une fauſſeté (m), *p.* 5. —— Les Ariens ont été condamnés pour avoir nié la Conſubſtantialité & la Divinité du Verbe qui s'exprimoit par une diphtongue ; donc ils ont été condamnés pour une diphtongue (n), *p.* 35. —— Les poſſeſſions n'exiſtent plus aujourd'hui (o), ou du moins elles

Il y en a aſſûrément. V. le Journal de Mai 1770, p. 317.

(l) Il y a des objets noirs ; donc il n'y en a pas de blancs.

(m) C'eſt comme ſi je raiſonnois ainſi : *Nous n'avons pas d'hiſtoire authentique de Loüis XIV ; donc il n'y a pas eu de Loüis XIV. Tout ce qu'on raconte de ſon regne & de ſes victoires, eſt une fable.*

(n) Henri IV. combattit long-tems pour être *Roi* ; il combattit donc pour une ſyllabe.

(o) Voyez notre Journal de Mai 1770, p. 323. Nous ajoûterons le témoignage d'un témoin oculaire, de Mr. de La Cour. Il a vû un énergumène, qui n'avoit jamais appris d'autre Langue que la Cochinchinoiſe, & qui répondoit très-correctement à toutes les demandes, qu'il lui fit dans toutes les Langues, que ce Miſſionnaire avoit appriſes. C'eſt, ſans doute, pour rire que Pomponée & Eraſme ont prétendu qu'on pouvoit ſavoir des Langues qu'on n'avoit jamais appriſes. . . . Mr. de La Cour vit le même énergumène tranſporté dans un clin d'œil au plancher de l'Egliſe, les pieds premiers & la tête en bas, &c. &c. *Lettre à Mr. Winſlow, Docteur en Médecine à Paris.*

elles ſont plus rares (p); donc il n'y en a jamais eu (q), *p.* 34. —— Les Juifs croïoient chaſſer le démon avec la racine *Barath*; donc J. C. n'a pas reſſuſcité Lazare, ni fait aucun miracle; il n'eſt pas reſſuſcité, &c. *p.* 34. —— La première Egliſe de Rome a été bâtie à l'honneur de S. Jean l'Evangéliſte, & nullement à celui de S. Pierre; donc S. Pierre n'a pas été à Rome (r), *p.* 27. —— La loi naturelle nous dit

(p) Voyez une réflexion ſur ce ſujet dans notre Journal de Mai 1770, *p.* 323. Le démon aime l'ignorance & les ténèbres; il ſe tient chez les Sauvages plûtôt que chez les hommes éclairés. C'eſt une expérience confirmée par tous les témoignages poſſibles. Ce n'eſt pas à nous à rendre raiſon de ſes inclinations. Les ignorans ſont ſuperſtitieux, les ſavans incrédules : le démon gagne à ſe montrer aux uns, & à ſe cacher aux autres. *Pour nous entraîner plus ſûrement dans l'erreur*, dit Thomas Brown, célèbre Auteur & Médecin Anglois, dans les *Erreurs populaires*, T. I. p. 83, *le démon a perſuadé aux hommes, qu'il étoit un Etre imaginaire; & par-là il endort l'homme dans une fauſſe ſécurité, & lui fait concevoir des doutes ſur les peines & ſur les récompenſes futures. . . . Il ébranle l'opinion même de l'immortalité de l'ame; car ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de ſubſtances purement ſpirituelles, croiront encore moins que leurs ames doivent exiſter, après qu'elles ſeront ſéparées de leurs corps.*

(q) La peſte n'a pas été à Marſeille, puiſqu'elle n'y eſt plus. La lépre, le mal des ardens &c. n'ont jamais exiſté, puiſqu'ils n'exiſtent plus. La groſſe & la petite vérole n'exiſtent pas, puiſqu'elles n'ont pas exiſté autrefois.

(r) L'inſcription qui eſt ſur le portail de l'Egliſe porte : *Chriſto Salvatori, in honorem S.S. Joannis Baptiſtæ, & Evangeliſtæ.* Jeſus-Chriſt & Jean Baptiſte ont donc été à Rome; puiſque c'eſt par la Dédicace des Egliſes qu'il faut juger ſi l'on a été à Rome, ou non.

dit : *Sers Dieu, & ſois juſte* ; donc *quatre mots ſuffiſent* pour éclairer & inſtruire toutes les Nations (s), *p.* 3. —— Les Payens croyoient faire des miracles ; donc J. C. & les Apôtres n'en ont pas fait, *p.* 34. —— Les Faquirs & les Bonzes pratiquent plus d'auſtérités que les Chrétiens ; la Religion de ceux-ci ne vaut donc pas mieux que la Religion de ceux-là, *p.* 53. &c. &c. &c.

4°. Croiroit-on que l'hiſtorien de ce *Dîner* ait jamais été inſtruit des principes de la Religion Chrétienne, quand on l'entend dire, que nous adorons S. Chriſtophe, Ste. Claire, S. Janvier &c. p. 18. —— Que nous prétendons changer *le pain en Dieu* (t), *p.* 19. —— Que

(s) Suivant le même raiſonnement, deux paroles ſuffiront pour inſtruire l'Univers dans la Religion Chrétienne : *Sois Chrétien*. Voilà donc notre doctrine auſſi ſimple que la ſienne.

(t) Les Catholiques ne parlent pas de la ſorte. Ils croient que le pain eſt changé en le Corps de J. C. qui eſt après ce qu'il étoit avant la conſécration du pain. L'immutabilité de Dieu eſt le premier article de la Religion Catholique. Le Deiſte oſeroit-il nier que Dieu n'ait le pouvoir de détruire le pain, & de cacher un corps humain ſous ſes apparences ? Qu'il nous diſe auſſi comment toute l'eſſence de Dieu eſt par-tout & dans tout ; comment elle occupe tous les points phyſiques du Ciel & de la terre, un grain de ſable comme le corps du ſoleil &c. Qu'il explique encore clairement & preciſément, comment les rayons de lumière, formant une grande image, ſe réuniſſent dans le point indiviſible du foyer, ſans ſe confondre, ſans ſe mêler &c. . . . La nature de Dieu & ſes ouvrages renferment des myſtères auſſi profonds que ceux du Chriſtianiſme.

Que dans l'Euchariſtie il y a *pluſieurs Dieux*, autant que d'hoſties conſacrées & de parties dans ces hoſties, *p.* 19. —— Que le S. Eſprit procéde *tantôt* du Pere, & *tantôt* du Fils, *p.* 8. & que cette croyance eſt d'une néceſſité abſolue au ſalut, *ibid.* —— Que tous ceux qui ſe confeſſent, ſont ſauvés, *p.* 11; qu'au contraire les hommes les plus juſtes ſont damnés, s'il meurent ſans confeſſion, *ibid.* —— Qu'on peut commettre tous les crimes ſur le compte de la confeſſion, *p.* 50. —— Que la chûte des anges ne ſe trouve pas dans l'Evangile (u) *p.* 51. Que les démons ſont avec les damnés les ſcénes ridicules, que l'imagination des Peintres leur attribue, *ibid.* —— Que les fauſſes reliques controuvées par l'ignorance & le fanatiſme, & jamais reconnues par l'Egliſe, ſont partie de la foi des Chrétiens (v), *p.* 19. —— Qu'il faut ſubſtituer la foi en Dieu au Chriſtianiſme; que les Chrétiens n'adorent pas le Créateur du Ciel & de la Terre, *p.* 54. —— Il tronque, défigure, interpréte les paſſages de l'Ecriture de manière à perſuader qu'il ne les a pas lus, & qu'il n'a pas voulu les entendre, *p.* 4. 5. 6. 27. 37. &c. &c. &c.

5°.

(u) *In ignem æternum, qui paratus eſt diabolo & angelis ejus.* Math. 25.

(v) " Un point qui eſt de nulle conſéquence, & " où la Religion ne ſe tient aucunement intéreſſée, " un petit exercice de piété, une cérémonie, une " coûtume qui les choque, c'eſt là-deſſus qu'ils " lancent tous leurs traits, & qu'ils déployent toute " leur éloquence. En vérité, il faut que notre Re- " ligion ſoit bien affermie ſur ſes fondemens, & " bien cimentée de toutes parts, puis qu'on eſt " réduit à ne l'attaquer que de ſi loin & par de " telles minuties. " Bourd. *Penſées div. ſur la foi.*

5°. Il ſemble que dans un petit ouvrage de 54. pages in-12, il ſoit aiſé de ne pas ſe contredire. Une mémoire qui ſe ſoûtient ſi peu, eſt bien foible. Notre Auteur détruit tout ce qu'il établit, & ſon *Dîner* eſt un chef-d'œuvre de contradiction. —— La Religion naturelle étend ſon empire ſur tout l'Univers, *p.* 1. Elle ne ſe trouve que chez Noë, Abraham, & les Lettrés de la Chine, *p.* 43. —— Le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon prouve qu'on peut épouſer deux ſœurs, *p.* 15. Il ne le prouve pas, puiſque le Pape eut condamné ce mariage ſans la crainte d'être empriſonné par Charles V, *ibid.* —— Mahomet eſt un grand homme pour avoir établi ſa religion par le glaive, *p.* 31. Le Sauveur du monde a dit une choſe horrible en déclarant qu'il a *apporté le glaive, & non la paix* (x) *p.* 4. —— Les Chrétiens ſont ridicules pour avoir changé quelques uſages, *p.* 31. Ils ſont ridicules pour avoir retenu l'ancien habillement des Prêtres, *p.* 19. —— Les diſputes théologiques ſont funeſtes (y), *p.* 38. Il faut ranimer toutes les

(x) Les enfans des Chrétiens ſavent le ſens de ces paroles du Sauveur. Le glaive des Romains a moiſſonné dix fois l'Egliſe naiſſante.

(y) Voyez une réflexion ſur ces diſputes dans notre Journal de Mai 1770. p. 327. Une autre, Août p. 89. Une autre encore dans l'*Examen du Matérialiſme*, T. II. p. 285. A entendre ces Meſſieurs, on diroit que les Philoſophes ſe ſont beaucoup mieux accordé que les Théologiens; les Epicuriens, les Stoïciens, les Cyniques, les Academiciens,

les diſputes des Proteſtans contre les Catholiques, *p.* 18. 19. 31. &c. —— Les myſtères ſont *inutiles*, il faut les *laiſſer là*, *p.* 54. Il faut *prêcher Dieu*, dont la nature eſt ſelon tous les Deïſtes un aſſemblage de myſtères (z), *ibid.* &c. &c. &c. Après cela il reproche aux Evangéliſtes de ſe contredire à chaque page, *p.* 5.

On feroit encore tort à ce Critique ſi on le croïoit très-verſé dans la Politique, la Géographie, la Phyſique &c. Il ne voit pas plus clair dans ces ſciences que dans l'Hiſtoire & la Logique. Sa Politique ſe ſignale en déchirant l'Etat par l'aſſemblage de toutes les Sectes, en les faiſant combattre l'une contre l'autre, & en les ſéparant enſuite par *un Régiment de Dragons*, p. 40. —— Sa Géographie lui laiſſe ignorer qu'il y a eu deux Galilées ; l'une habitée par les Juifs, & l'autre par les Payens, quoique tous les

ciens, les Péripathéticiens, les Platoniciens, les Eclectiques &c. n'ont jamais diſputé entre-eux : il regnoit entre ces différentes écoles un concert & une paix admirable. Aujourd'hui cette unanimité eſt encore plus parfaite. *Août* 1770, p. 29. Les Philoſophes ont toûjours été les auteurs des diſputes de Religion. Mr. Bergier *Apol. de la Rel.* ch. 14. le prouve par l'hiſtoire de tous les ſiècles. Le notre en eſt une preuve vivante.

(z) *Plus je m'efforce*, dit J. J. Rouſſeau, *de contempler ſon eſſence infinie, moins je la conçois ; mais elle eſt ; cela me ſuffit ; moins je la conçois, plus je l'adore. Je m'humilie, & lui dit* : " Etre des êtres, je ſuis „ parce que tu es ; c'eſt m'élever à ma ſource que „ de te méditer ſans ceſſe. Le plus digne uſage de „ ma raiſon eſt de m'anéantir devant toi ; c'eſt mon „ raviſſement d'eſprit, c'eſt le charme de ma foi„ bleſſe de me ſentir accablé de ta Grandeur. „

les Auteurs ſacrés & profanes ayent diſtingué ces deux Provinces, p. 27. Elle ne lui a pas appris que dans aucun endroit de la terre il regne autant d'ordre, de liberté, de paix, de ſécurité que chez les Nations Chrétiennes, p. 35. 44. 50. —— Sa Phyſique confond le griffon de l'Arcadie, animal très réel & très connu en Aſie, avec le griffon de la fable, p. 12. Elle nie encore l'exiſtence de l'ixion (aa) *ibid.* Elle croit que le bled conſerve ſa ſubſtance & ſa vertu après avoir produit l'épi (bb), p. 6. Elle a le ſecret de ſaler les viandes ſans ſel (cc) *ibid.* &c. &c. &c.

Avril 1770, p. 242.

Quel

(aa) Eſpèce de Vautour blanc, plus petit que l'ordinaire.

(bb) L'Evangile ne dit pas que le bled meurt *pour germer*, comme notre Savant l'avance mal à propos : *Niſi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipſum ſolum manet. Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* Joan. 12. *Les Lobes*, dit Mr. Valmont de Bomare, *Dict. d'Hiſt. Nat.* imprimé en 1769, art. *Plante*, *après s'être épuiſés au profit de la jeune plante, ſe pourriſſent & ſe deſſechent. Il en eſt de même des feuilles ſeminales. . . quand leur ſervice eſt fini, elles ſe fanent &c.* & le germe même eſt epuiſé lorſque le nouveau grain eſt formé.

(cc) Ce ne peut être qu'en conſéquence d'un tel ſecret que l'Auteur inſulte au Sauveur pour avoir dit : *Si ſal evanuerit, in quo ſalietur?* Math. 5. On ſçait que le ſel ne perd jamais ſa force; mais s'il la perdoit, ou s'il venoit à *diſparoître* & à n'exiſter plus, le moyen de ſaler ? —— En liſant ces judicieuſes critiques je me rappelle une plaiſante conférence, dont parle le *Spectateur Anglois* : Quatre Incrédules de la lie du peuple, aſſemblés à un *dîner*, cenſurent l'Ecriture ſainte. Le boulanger s'éleve fortement contre

Quel triomphe pour la Religion Chrétienne de ne pouvoir être combattuë que par l'ignorance de l'hiſtoire, le mauvais goût, les faux raiſonnemens, l'impoſture, les contradictions, & toutes ſortes d'erreurs ! Et quel éclat ce triomphe ne reçoit-il pas de l'impoſſibilité où ſont les Incrédules de former un ſyſtême qui conſerve, comme elle, la ſociété & les mœurs ! Le faiſeur de *Diners* parle de morale, de vérité, de vertu. Nous avons vû que tout cela étoit incompatible avec les principes de l'irréligion *, & même avec la perte de la Religion Catholique **. Il prétend qu'il faut reconnoître un Dieu rémunerateur : & qui nous convaincra qu'il a raiſon ? Pluſieurs de ſes collégues le nient ; pourquoi le *ſyſtême de nature* ſeroit-il moins accuëilli que le *Dîner de Boulainvilliers* ?

* Août 1770. p. 83. Sep. p. 167.
** Dec. p. 398.

Cet Ouvrage ſe vend à *Louvain* chez Davids, à *Bruxelles* chez Vaas, à *Namur* chez Hinne, à *Maëſtrecht* chez Lekens, à *Liége* chez Deſſein, à *Cologne* chez Simonis, à *Luxembourg* chez l'Imprimeur de ce Journal, &c.

Quoique l'édition ſoit aſſez correcte, on y voit quelques fautes d'impreſſion, qui demandent un *Errata*, parce qu'elles rendent le ſens inintelligible ; comme p. 27. *quoiqu'il penſoit* pour *quoiqu'il en ſoit*, *&c.*

---

contre ces paroles : *Non ex ſolo pane vivit homo.* Le matelot dit qu'il a fait le tour du monde avec l'Amiral Anſon ſans voir la mer *rouge*. Le frippier condamne le feſtin de Cana. Le maçon déclare que le hazard a bâti le monde &c ; encore ces gens-là contenoient-ils en quelque ſorte leurs idées dans le diſtrict de leur profeſſion.

La Mort eſt le mot de l'Enigme du mois paſſé.

ENIGME.

J'Altère la délicateſſe
D'un lieu dont je fais l'ornement,
J'y viens toûjours fort doucement;
Et l'on m'en chaſſe avec vîteſſe.

On ſeroit fort fâché de ne me point avoir;
Souvent l'on me déſire avec impatience,
Mais ſi tôt que je veux prendre un peu ma croiſſance,
On me traite avec violence,
Et dans le lieu de ma naiſſance
On ne ſauroit ſe réſoudre à me voir.

Quand je parois l'on veut paroître ſage,
Sans pour cela pourtant qu'on le ſoit davantage:
J'embellis, j'enlaidis, on m'aime, l'on me hait,
Et l'on me fait lorſque l'on me défait.

Des gens de piété profonde
Pour me garder ſortent du monde:
Tout le reſte du genre humain
Me traite tour à tour d'une façon ſévère,
Mais malgré tout ce qu'on peut faire,
On me chaſſe aujourd'hui, je reviendrai demain.

ARTICLE

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en POLOGNE & au NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Ce n'eſt que du 5. Janvier, que le Roi étant parfaitement rétabli, a paru pour la première fois en public, depuis l'affreux attentat commis contre ſa perſonne la nuit du 3. Novembre dernier. Les Sénateurs Eccléſiaſtiques & Séculiers, les Miniſtres d'Etat, les Grands Officiers de la Couronne & ceux du Grand Duché de *Lithuanie* ſe rendirent, à dix heures du matin, au Château dans la grande Salle d'Audience, où Sa Majeſté fut complimentée par le Grand Maréchal de la Couronne au nom du Sénat & du Miniſtère, qui lui baiſerent la main; après-quoi les Grands Officiers de la Couronne de *Lithuanie* eurent le même honneur. Enſuite le Roi paſſa dans les autres appartemens, où, après avoir accordé la même grace à la Nobleſſe, aux Militaires & aux Magiſtrats de l'ancienne & de la nouvelle Ville de *Varſovie*, qui s'y étoient rendus en corps, il prit le chemin de l'Egliſe dans l'ordre ſuivant :

I. Les Maréchaux de la Couronne & de Lithuanie en carroſſes, précédés de leurs livrées à pied & des Gentilshommes à cheval, qui portoient leurs bâtons.

II. Les Coureurs, les Chaſſeurs & les Domeſtiques du Roi, à pied & en livrée de *gala*.

III. Les Gentilshommes ſervans.

IV. Les Aides de Camp Généraux.

V.

V. Les Officiers de la Cour, à cheval, ſuperbement équipés.

VI. Le Palatin de *Plocko*, en qualité de Commant de la premiere Compagnie Polonoiſe du Roi, dans l'Armée de la Couronne.

VII. Le Grand Chambellan.

VIII. Le Grand Ecuyer; ces deux Officiers précédoient immédiatement le carroſſe, dans lequel le Roi étoit ſeul; huit Heyducques marchoient aux portières & les Pages étoient des deux côtés.

IX. Un Officier à la tête d'un Détachement des Gardes à cheval.

Tout le cortège étoit fermé par pluſieurs carroſſes des Seigneurs de la Cour. Un Peuple innombrable s'étoit aſſemblé aux portes du Château, & dès-que le Roi parut, mille cris de joye annoncerent l'allegreſſe publique & le raviſſement où l'on étoit de voir enfin un ſi bon Roi rendu aux vœux ſincères de ſes Sujets. Ce fut au bruit de ces acclamations vraïes & non interrompuës que le Roi ſe rendit à l'Egliſe de Saint Jean. Sa Maj-y fut reçuë par le Grand-Chancelier de la Couronne l'Evêque de *Poſnanie* & de *Varſovie*, à la tête du Chapitre, & conduite juſqu'au Trône, élevé dans le chœur près du grand-Autel, où Elle fut entourée de tous les Grands-Officiers & de ſa Cour. Les Gardes à pied étoient placés en double haye, tant dans la nef que dans toute l'étenduë de l'Egliſe.

L'Evêque de *Cujavie* célébra la grand'Meſſe, après laquelle le Pere Lachowski, Prédicateur ordinaire de la Cour, prononça un Sermon analogue à la circonſtance. L'énergie avec laquelle il peignit l'horreur de l'attentat, commis ſur le meilleur des Rois & la grandeur du miracle

racle que la Providence avoit opéré pour le conſervet à ſon Peuple, arracha des larmes à tous les auditeurs. Enſuite le Roi reçut la Communion des mains de l'Evêque de *Cujavie*, avec une dévotion exemplaire. Après la Meſſe l'on commença les Quarante heures en action de graces du rétabliſſement de Sa Majeſté. Pendant la Proceſſion le Dais fut porté par quatre Sénateurs, & les Maréchaux précédoient le St. Sacrement, que Sa Majeſté ſuivit immédiatement. Lorſque la cérémonie fut finie le Roi retourna au Château dans le même ordre que Sa Maj. en étoit venuë & au milieu des acclamations redoublées, & des bénédictions que le Peuple ne ceſſoit de lui donner.

En entrant dans les appartemens, Sa Maj. y trouva les Miniſtres étrangers, qui s'y étoient rendus, pour avoir l'honneur de la complimenter ſur cet agréable événement. Le ſoir il y eut grand appartement au Château, où les Miniſtres étrangers, ainſi que grand nombre de Seigneurs & de Dames ſe trouverent en habit de *gala*. Le cercle y fut des plus brillans.

Le 6. & le 7. le Roi a continué d'aſſiſter aux Prieres de quarante heures. Le 8. Sa Majeſté s'étant renduë, en grande cérémonie à l'Egliſe de Saint Jean, Elle y a aſſiſté à la Proceſſion, par laquelle on a terminé les Prieres de quarante heures; enſuite de quoi l'on y a chanté le *Te Deum*, au bruit de l'artillerie.

On ne ſauroit décrire aſſez vivement la joye que les habitans de *Varſovie* reſſentent à la vûë de leur Roi, qui continuë de joüir d'une bonne ſanté, & qui ſe promene de jour à autre tant à pied qu'à cheval pour reſpirer un air frais. Au ſujet de ſon enlevement, l'Evêque de *Poſnanie*

a fait publier une Lettre Paſtorale, que chacun s'eſt empreſſé de lire. Ce Prélat, après avoir prouvé que la Perſonne des Rois eſt ſacrée, & que tout attentat contre-eux ou contre leur vie eſt un crime également affreux devant Dieu & devant les hommes, s'addreſſe aux Miniſtres ſéculiers & réguliers de la Religion en ces termes.

Vous dont l'influence naturelle ſur le Peuple eſt ſi puiſſante, vous qui le conduiſez & gouvernez pour ainſi dire, gardez-vous pardeſſus toutes choſes de prendre aucun parti, & de vous mêler directement ou indirectement des troubles actuels. Gardez-vous auſſi d'exciter & d'aigrir, en particulier & en public dans les Egliſes ou dans les maiſons, les eſprits des Citoyens. Gardez-vous ſurtout de les animer contre un ſi bon Roi, de les ſéduire & de les pouſſer à la ſédition & à la révolte. Pour peu que vous conſultiez les devoirs de votre miniſtère apoſtolique, vous connoîtrez facilement combien cette conduite ſeroit oppoſée à votre caractère & à votre profeſſion, qui ne doit vous inſpirer que l'amour de la paix & la fidélité. S'il étoit vrai, comme l'ont avancé témérairement des ennemis de notre Religion, qu'il y eut parmi vous des hommes coupables qui abuſaſſent du tribunal de la pénitence pour exciter les eſprits à la révolte, qui convertiſſent ce lieu ſacré en un lieu de ſcandale & de ſédition, & qui ne viſſent pas tout ce qu'un pareil ſacrilège a d'horrible & de révoltant, qu'ils écoutent la voix de leur Paſteur, qui les conjure les larmes aux yeux de ſortir de l'abîme infernal creuſé ſous leurs pas, dans lequel ils tombent & entraînent tant de malheureuſes victimes. Qu'ils tremblent; ils en rendront un compte ſévère à Dieu même &

à l'Egliſe. Un jour viendra peut-être qu'ils le rendront à leur Patrie, qui leur prépare les châtimens qui leur ſont dûs, & qui, quelque terribles qu'ils puiſſent être, ſeront encore fort au-deſſous de ceux qui les attendent dans l'autre vie.

L'examen ſe continuë avec autant de diligence que de ſecret, des Criminels arrêtés pour l'attentat & l'enlevement commis en la Perſonne du Roi : le nombre n'en eſt pas petit, & juſques-ici rien ne paroît encore dans le Public. Mais il s'y eſt répandu un Manifeſte qu'on attribuë à Mr. Pulawski, que nous croyons pouvoir inſérer dans nos feüilles, ayant déja paru en d'autres qui roulent ſur l'hiſtoire du tems. En voici les termes.

Je ne m'étonne nullement que l'ennemi, acharné à la ruine de ma Nation, dirige toûjours ſes attaques contre l'endroit qui réſiſte le plus à ſon impétuoſité, & qu'il regarde comme tel ces braves Citoyens Polonois qui, ſacrifiés une fois à Dieu, repouſſent conſtamment ſes plus cruelles entrepriſes. Je ne dois donc pas me plaindre, qu'ayant l'honneur de commander une partie de mes braves compatriotes, l'ennemi m'ait choiſi pour le premier objet de ſes coups ; j'oſai m'y attendre toûjours, vû la triſte ſituation de ma Patrie & mon dévoüement à ſa défenſe. Ma deſtinée étoit claire, lorſqu'à l'âge de 21 ans, loin de chercher des amuſemens convenables à la jeuneſſe, je regardois tous les momens comme perdus que je ne pouvois pas employer à la vengeance contre les ennemis de ma Patrie. Mon meilleur témoin ſeroit feu mon pere, Maréchal de l'Armée Confederée, & qui a fini ſa carrière à ce ſervice public ; il avoüeroit combien j'oſois

décider

décider ſon zèle. J'ai tâché à marquer ma carrière par une fermeté invincible ; ni le ſang d'un de mes freres, répandu à mes yeux par l'ennemi, ni la cruelle ſervitude de l'autre, ni le triſte ſort de tant de parens & de compatriotes n'ont pas ébranlé mon Patriotiſme. Fidèle toûjours à ma Patrie, je me flatte que l'ennemi même ne ſauroit regarder ce penchant décidé, ſi non comme l'effet d'un ſang purement patriotique. Je crois avoir prouvé par quatre ans de ſervice, que ni le vil intérêt ni un faux point d'honneur n'ont pas de lieu chez moi. C'eſt la premiere calomnie que j'eſſuye, publiée dans les Papiers publiés par l'ennemi, en m'y nommant l'auteur d'une conſpiration particulière exécutée à Varſovie. *J'ai gardé le ſilence ſur ces reproches frivoles, convaincu que l'ennemi cherche à noircir par la plume ceux qui lui réſiſte par les armes. Mais l'exemple de la Déclaration, publiée par les Etats Confédérés, m'entraine ; &, malgré que je me ſois propoſé de ne point chercher à me venger qu'à mains armées pour la défenſe de l'honneur de Dieu & de la Patrie, je veux bien pour cette ſeule fois me ſervir de la plume. Je proteſte devant Dieu, devant toute la République de Pologne, & devant toutes les Puiſſances de l'Europe, que mon cœur étant loin du crime, mes penſées & mes actions n'ont & n'auront jamais d'autre but, que celui que propoſe la vertu & le Patriotiſme. Je n'ai jamais été empreſſé à attenter à la vie d'une perſonne qui a ſçu s'approprier, de quelque façon que ce ſoit, le Gouvernement de la Nation, & je ne me propoſe de la perſécuter que dans une action de guerre jointe au plus cruel de nos ennemis. Dieu connoît ma ſincerité, & je me flatte que l'avenir la rendra notoire, & prouvera que*

je n'ai d'autre but, ſi non de ſacrifier ma vie en ſoutenant ces deux points eſſentiels, la Religion & la Liberté. Et c'eſt celui que je regarde comme ennemi le plus capital, qui cherche à les violer.

Quant aux troubles & aux autres affaires du dedans de la *Pologne*, on ne peut pas en marquer qu'elles changent beaucoup. Les Confédérés, partout en armes, ſont toûjours préparés à faire des coups de mains : ils ſont conſtamment en grand nombre, & ſe fortifient dans les lieux qu'ils occupent, ne paroiſſant nullement redouter les Ruſſes qui cherchent conſtamment à les abbattre. Meſſieurs de Pulawski & Zaremba tiennent leurs forces en haleine, bien diſciplinées, & il ne leur manque ni argent, ni ſubſiſtances, ni artillerie, ni munitions de guerre. Le dernier de ces Chefs de Confédéres eſt poſté près de *Koſſianna* dans la Grande-Pologne où il eſt retranché ; l'autre peut le joindre avec ſon monde en cas de beſoin ; d'ailleurs le Comte Potocki qui, au commencement de la guerre, paſſa à l'Armée Ottomane avec le Corps qu'il avoit alors, revient enfin ſur ſes pas avec les débris de ſa petite Armée, qui ne conſiſte guéres qu'à environ cinq ou ſix cens hommes. Ce Général eſt depuis le 15. Janvier en pleine marche dans le Bannat de *Temeſwar* ; & comme il prend ſa route par la *Hongrie* vers la *Haute-Sileſie*, la Cour de *Vienne* a prévenu de ſa marche, en enjoignant de lui faire fournir, pour lui & pour ſon monde, partout où il ſe préſentera, des logemens, le fourage & une eſcorte pour ſes troupes, qui ont été obligées de dépoſer leurs armes ſur la frontière. On mene ces armes à leur ſuite ſur des chariots ſous un Détachement

de

de troupes Autrichiennes qui ſe relevent à meſure qu'il s'en rencontre d'autres dans la route que tient le Comte de Potocki. Les ordres de la Cour ſont de les leur rendre lorſqu'elles arriveront ſur les frontières de la *Pologne*. Leur deſſein eſt d'aller joindre les autres Confédérés à *Biala*.

Il paroît cependant que la tranquillité publique ſe rétablit en *Lithuanie*, ce dont ce Grand Duché ſeroit redevable en partie au Général Ruſſe Suwarow, qui a pris des meſures pour y aſſoupir d'abord les moindres mouvemens. D'un autre côté le Général Bibikow, Commandant en chef des troupes Ruſſes dans ce Royaume, y a fait pluſieurs changemens conſidérables: il a nommé un autre Commandant de *Cracovie*, peu content peut-être du précédent; il a renforcé de 500 hommes la garniſon de cette Place, & un Corps de troupes que le Colonel Drewitz leve à *Varſovie*, eſt à préſent autant que complet. D'ailleurs, les troupes Pruſſiennes, toûjours s'augmentant en grand nombre dans les Terres de la République, s'y avancent de plus en plus. Un gros Détachement de leurs Huſſars a paſſé dans les premiers jours par les Fauxbourgs de *Varſovie*, venant de l'*Ukraine*, où ils ont acheté des chevaux de remonte. Les troupes Autrichiennes qui ſont en *Pologne* en aſſez bon nombre, y font auſſi ſouvent des marches en avant. On compte toûjours de ces troupes étrangères, ainſi que de celles des Ruſſes, que le tout veut tendre d'un certain concert à rendre une pacification ſtable à la *Pologne*, & en même-tems à y ſoutenir des droits & des poſſeſſions qu'elles ſe croyent y avoir juſtement. En attendant, le départ des Miniſtres que le Roi a réſolu d'envoyer aux

Cours de *Vienne* & de *Berlin*, & dont nous avons fait mention le mois dernier, a eu lieu. Ils ſont partis pour leur deſtination.

Quoiqu'il en ſoit, on peut dans cet article de *Pologne* ajoûter que le bruit court plus que jamais d'une guerre qui y entraineroit quelques autres Puiſſances que la *Ruſſie* & la *Turquie*, qui penſent l'une & l'autre à une quatriéme Campagne : auſſi on en craint que la Maiſon d'Autriche n'y ſoit engagée ; ſes vûës pacifiques ſont à la vérité connuës, mais la prudence qui préſide à ſes Conſeils ne lui permet pas de négliger ce qu'elle ſe doit à elle-même. Ses Armées formidables ſont toûjours prêtes à marcher au premier ordre, rien ne manque à ſes préparatifs de guerre ; & le Cordon de ſes troupes qui s'étend du côté de la *Valachie*, a été renforcé par quelques Régimens qui y ont paſſé de la *Hongrie*.

Suite de ce qui ſe préſente de la guerre entre la Porte & la Ruſſie.

De cette guerre, que les troubles de la *Pologne* ont allumée entre la *Porte* & la *Ruſſie*, il eſt encore à en rapporter ce que ces deux Puiſſances agitées continuent à faire en préparatifs pour la pouſſer juſqu'à ſon terme. Le Département de la Guerre à *Pecerſbourg*, qui en eſt fort occupé pour une quatriéme Campagne, qu'il ſe propoſe d'entreprendre contre les Turcs, a donné des ordres pour lever des recrues ; ordres qu'on exécute avec d'autant plus de rigueur, qu'on voit l'impoſſibilité de tirer au-delà de quatre-vingts mille hommes, dont on a abſolument beſoin pour recruter l'Armée du *Danube* & celle de la *Crimée*, des Régimens qui ſont en garniſon, ni de tous ceux qui font le Cordon Aſiatique & qui ſont eux-mêmes épuiſés ; outre que les maladies qui ont fait de grands

ravages

ravages parmi les troupes Ruſſes dans la *Moldavie* & la *Valachie*, doivent être renforcées par les Régimens qu'on avoit détachés de l'Armée de *Crimée* pour garder la *Nouvelle-Servie*, & qui s'étendent juſqu'à *Balta*.

CONSTANTINOPLE.

La Porte Ottomane de ſon côté, qui paroît toûjours réſoluë de n'accorder aucune des conditions que la *Ruſſie* lui a fait propoſer, fait auſſi toutes les diſpoſitions néceſſaires pour une quatriéme Campagne; car tout-à-coup il y a eu un ordre donné par le Grand Seigneur de tirer du grand Arſenal de *Conſtantinople* une très-grande quantité de canons & autres pièces d'artillerie de toutes ſortes de calibre qui y étoient en dépôt. De plus, on compte au-delà de trois mille ouvriers, comme on l'a déja marqué, qui ſont occupés, depuis la fin du mois de Novembre dernier, à *Tophana* à fondre encore des pièces d'artillerie pour les troupes de terre, & pour une nouvelle Eſcadre. Enfin, le Grand Seigneur prodigue ſes tréſors pour remettre une Armée formidable en campagne avant le mois de Mai prochain. Les vivres ſe tranſportent ſans ceſſe à celle qui eſt ſur pied, en attendant qu'elle s'augmente par les troupes qui ſont en marche de tous côtés.

Ce qui ranime en partie les Turcs, c'eſt qu'étant actuellement mieux informés qu'ils ne l'étoient de la derniere défaite de leur Grand-Vizir, arrivée le 5. Novembre dernier, & que nous avons décrite dans notre Journal de Janvier dernier, ils ſavent que la perte n'a véritablement pas été auſſi grande qu'on l'avoit

d'abord annoncée ; puiſque ce Général a ſauvé la Caiſſe militaire, l'Etendart de Mahomet, & que ſes troupes ont été contraintes de ſe retirer, non parce qu'elles ſe ſont ſoulevées, mais parce qu'elles étoient en trop petit nombre pour garder le Camp qui, avec une partie de l'artillerie & les munitions de guerre & de bouche, eſt tombé entre les mains des Ruſſes.

Cependant le Grand Seigneur, outre pluſieurs changemens qu'il a jugé de faire dans ſes départemens, rélatifs à la guerre, il a dépoſé le Grand-Vizir & a nommé en ſa place le fameux Pacha Mouſſun Oglou qui, dans la campagne dernière, a ſoutenu ſeul l'honneur des armes Ottomanes, & qui eſt parti ſur le champ pour l'Armée avec un renfort de Janiſſaires tirés de la garniſon de *Conſtantinople* ; & dès la fin de Décembre il avoit déja raſſemblé un Corps de 25000 hommes de cette premiere Milice de l'Empire, indépendamment d'un autre Corps de 35000 hommes, tant Spahis, qu'Albanois, Boſniaques & autres troupes Européennes, qui ne ſe ſont pas ſéparées depuis la déroute du dernier Grand-Vizir. A ceux-ci ſe joignent une quantité de Volontaires levés dans la *Servie* & dans la *Boſnie*, qui s'empreſſent de ſe rendre à l'Armée pour ſervir ſous Mouſſun-Oglou, qui jouit d'une grande réputation dans l'Empire Ottoman. Il avoit été queſtion avant l'arrivée du nouveau Grand-Vizir à l'Armée, de tranſporter le quartier-général à *Andrinople* ; mais loin de faire reculer les troupes, il a établi ſes quartiers au Bourg de *Paſſargik*, & a pouſſé des détachemens en avant pour balayer la rive gauche du *Danube* de tout ce qu'il y avoit encore de Ruſſes & de Coſaques ; de ſorte que toute la

Bulgarie

Bulgarie eſt occupée par les Ottomans. Il a fait retrouver à *Babadagh* la groſſe artillerie que le précédent Grand-Vizir avoit abandonnée le 5. Novembre : les Ruſſes s'étoient contentés de l'enclouer. La petite artillerie a été ſauvée par ſix mille Boſniaques. Ainſi, ces circonſtances amoindriſſent encore la perte des Turcs, & leur dernière défaite paroît n'avoir eu pour eux d'autre ſuite que celle de changer de poſition. Sa Hauteſſe a auſſi nommé Kan des Tartares Mahzoed-Gueray, qui avoit pareillement été dépoſé au commencement de la guerre; & Bagti-Gueray, fils de Guerim-Gueray, qui eſt nommé Kalga Sultan, eſt parti pour le *Cuban* avec de groſſes ſommes d'argent, afin d'y lever des troupes deſtinées pour la *Crimée*, où la garniſon Turque de *Caffa*, ſoutenuë par dix mille Tartares de ceux qui ne ſont pas ſoumis à la *Ruſſie*, ſemble être plûtôt en état de former des entrepriſes capables de reconquérir la *Crimée*, que de craindre les attaques des Ruſſes.

La Porte doit avoir auſſi dans le Printems, auquel nous touchons, une Eſcadre des plus nombreuſes. On s'en promet à *Conſtantinople* qu'elle ſera en état d'agir puiſſamment & d'attaquer celle des Ruſſes, qui eſt actuellement aſſez diſperſée en divers Ports d'*Italie* où l'on en radoube les Vaiſſeaux, & où on les refournit de vivres & de ce qui lui eſt néceſſaire pour reparoître dans les Iſles de l'*Archipel*. Dans la dernière expédition que cette Eſcadre Ruſſe a faite dans l'*Archipel*, elle a perdu une Frégate qui a échoüé près de *Porto-Sigri* & à laquelle les Turcs ont mis le feu, après avoir fait priſonniers le Capitaine & vingt hommes de l'Equipage. Un autre Vaiſſeau Ruſſe de ſoixante canons a péri

à la hauteur de *San-Strati*, ſitué au Sud de *Lemnos* à peu de diſtance de cette Ville.

Quant à la grande Armée des Ruſſes, commandée par le Comte de Romanzow, & qui eſt dans ſes quartiers d'hiver, comme nous l'avons rapporté le mois paſſé, on n'a rien de plus à en marquer, ſi-non que les troupes s'y repoſent tranquillement & que le quartier-général du Comte de Romanzow demeure fixé à *Jaſſy*, Ville de la *Moldavie*.

Ayant ſouvent parlé du fameux *Aly-Bey*, Conquérant de l'*Egypte*, il eſt encore à y ajoûter, qu'il ne ſemble plus occupé que des ſoins de ſon Gouvernement. Cependant, ſelon des Lettres de *Seyde* (*Sidon*) en date du 24. Octobre dernier, on apprend ce qui ſuit.

Le 13. de ce mois (d'Octobre) le Cheik Daher, allié d'Aly-Bey & ennemi irréconciliable d'Oſman, Pacha de *Damas*, fit ſommer Derwiche Pacha, Gouverneur de *Seyde*, de quitter la Ville, s'il ne vouloit par être forcé d'en ſortir par la voye des armes. Le Pacha, intimidé, obéit & évacua la Place avec tout ſon monde. L'Emir Youſſouf (Joſeph) Chef des Druſes & allié d'Oſman, inſtruit de cette lâcheté, envoya dans l'inſtant 300 Druſes à Doroich Pacha, & l'exhorta à rentrer dans la Ville avec le ſecours. Ce dernier retourna dans *Seyde* & ſe mit en état de défenſe. Le 18. Youſſouf parut lui-même aux portes de la Ville avec une Armée de près de 40 mille hommes; il marcha ſans perdre de tems contre les Mutuakis, Peuple originaires de Perſe, qui habitent les campagnes ſituées entre

entre *Acre* & *Seyde*; il brula & ſaccagea tout le Pays. Le Cheik Aly Zamboulat reſta auprès de Derviche avec deux ou trois cens Druſes pour défendre la Ville en cas d'attaque. Le 20. dix-ſept Cayaſſes (gros Batteaux qui vont à voile & à rame) venus de *Damiette* à *Acre*, canonnerent la Ville, mais le Château fit un feu ſi vif ſur cette Flotte qu'elle fut obligée de ſe retirer. Cependant l'Emir Youſſouf marchoit avec toute ſon Armée vers celle du Cheik Daher. Son avant-garde ayant rencontré, le 22, dans la plaine 300 Cavaliers de Daher, crut devoir les attaquer ſans attendre l'arrivée de l'Emir, mais elle fut repouſſée avec tant de vigueur qu'elle prit la fuite en deſordre. L'épouvante ſe mit bientôt dans toute l'Armée. L'Emir, après avoir fait des efforts inutiles pour rallier ſes troupes, qu'une terreur panique avoit ſaiſis, fut obligé de ſe rendre ſur la montagne du *Liban*. Le Cheik Aly Zamboulat ayant appris cette nouvelle, quitta les environs de *Seyde* avec tout ſon monde, Derviche Pacha le ſuivit, & la Ville ſe trouva abandonnée & preſque ſans habitans. Le 23. les Mutuakis y entrerent & mirent tout au pillage. Trois heures après le fils aîné du Cheik Daher arriva; il fit ceſſer le pillage & rétablit la tranquillité dans la Ville. L'après-midi les 17 Cayaſſes mouillerent dans le Port & débarquerent le Kiachif, nommé par Aly-Bey Gouverneur de *Seyde*. Il avoit avec lui 700 hommes qu'il diſtribua dans le Château & aux portes de la Ville. Il reçut avec honneur les Drogmans (Interprêtes & Agens) de la Nation Françoiſe, & les aſſura que l'intention d'Aly-Bey, ſon Maître, étoit de favoriſer le commerce des Nations Européennes.

On

On dit qu'une Armée de 60000 hommes eſt arrivée à *Gaza* pour marcher de nouveau vers *Damas*.

DANNEMARC.

Révolution en Dannemarc.

Tout ce Royaume, & même toutes les Cours de l'Europe jettent les yeux ſur une révolution bien ſubite, bien grande & très-remarquable arrivée à *Coppenhague* pendant la nuit du 16. au 17. Janvier. Elle a abſorbé tous les eſprits, & elle tient en ſuſpens toutes les autres affaires de miſe & conſidérables de l'Etat. Nous la rapportons ici par un détail tiré de pluſieurs papiers qui nous ſont parvenus, & dont aucun ne ſe contredit ſur le fait que voici.

Il y avoit ce jour (16. Janvier) un Bal maſqué à la Cour, où le Roi danſa & joua enſuite avec le Général Gahler & autres perſonnes de diſtinction, en ſortit vers minuit, & ſe retira en ſon appartement. Le Régiment du Colonel Falſter ayant ce jour-là la garde au Château, l'occaſion parut favorable à l'exécution de la révolution. La Reine Doüairière en avoit conçu le projet, & elle avoit pris d'avance toutes les précautions capables de le faire réüſſir, en s'aſſurant de la fidélité du Général Eichſtedt & de celle du Comte de Rantzau, qui ſe chargea de gagner le Colonel Koller & les Officiers de ſon Régiment. Le Prince Fréderic inſtruit du tout par la Reine ſa Mere, entra avec elle, ſur les quatre heures du matin, dans la chambre à coucher du Roi. Après avoir ordonné à ſon Valet de chambre d'éveiller Sa Majeſté, ils lui dirent « que la Reine Matilde ſon Epouſe & le Comte » de Stuenſée étoient occupés à dreſſer un Acte » de Renonciation qu'on lui feroit ſigner par force. » Enſuite ils propoſerent au Roi les moyens

moyens convenables pour les faire échoüer dans leur entrepriſe, en ſignant un ordre d'arrêter la Reine & ſes partiſans, dont ils préſenterent à Sa Majeſté la liſte, que Mr. de Guldberg, Conſeiller d'Etat, en avoit faite, & que voici : Le Comte de Struenſée & ſon frere, le Comte de Brand, le Général Gahler Commandant de *Coppenhague* & ſon épouſe, le ci-devant Commandant-Général de Gude, le Colonel Falkenſchiold, le Lieutenant-Colonel Haſſelberg, le Sieur Berger Médecin de la Cour, le Conti'Amiral Hanſen, & le Sieur Arboi Lieutenant de Vaiſſeau, Mr. de Bulow, Ecuyer du Roi & ſon épouſe, Mr. Wildebrand Conſeiller d'Etat, Mrs. Zoega & Panin Secrétaires du Cabinet; mais ces deux derniers, qui ont été arrêtés comme tous les autres, ſont ſortis de leurs arrêts peu de jours après.

Si le Roi eût refuſé de ſigner cet ordre, la Reine Doüairière & le Prince Fréderic ſon fils avoient pris la réſolution de le faire eux-mêmes ſur le champ. Le Comte de Struenſée, premier Miniſtre d'Etat, fut le premier auſſi par lequel commença la ſcène. Le Colonel Koller avec trois Capitaines eut commiſſion d'aller le prendre en ſon Hôtel. Le Miniſtre, ſurpris d'un tel ordre, lui demanda, *s'il connoiſſoit qui il étoit ?* *Oüi*, répondit le Colonel, *vous étiez ci-devant Miniſtre d'Etat, & aujourd'hui vous êtes mon priſonnier.* Le Comte voulut voir les ordres du Roi, ce que celui-ci lui refuſa, en lui diſant que ſa parole d'honneur lui ſuffiſoit pour croire ce qu'il lui déclaroit. Pendant ce tems la Reine regnante reçut un Billet qui l'informoit des intentions du Roi ſon Epoux, leſquelles lui furent encore mieux expliquées par le Comte de Rantzau-d'Aſchberg, qui l'accompagna juſqu'à

ſa voiture, avec laquelle il prit la route de *Cronenbourg* (Château éloigné de ciuq miles de *Coppenhague*) eſcortée par trente Dragons, & n'ayant avec elle que la Princeſſe dont elle eſt accouchée depuis peu, Madame de Moſting, ſa Dame de Cour, & le Major de Caſtenſchiold.

Le Colonel Koller continuoit de mettre aux arrêts ceux dont il avoit la liſte : tandis qu'il les ſignifioit au Général Gahler & à ſon épouſe, d'autres Officiers exécutoient de pareilles commiſſions en différens quartiers de la Ville. Les appartemens de la Citadelle furent bientôt remplis des Criminels d'Etat qu'il y avoit eu ordre d'y conduire. L'époque de cette révolution étoit fixée au jour même où le Régiment de Falſter montoit la garde au Château. Il ſemble qu'on avoit plus de confiance en lui qu'en tout autre. On s'eſt ſervi contre le Comte de Struenſée des diſpoſitions qu'il avoit faites lui-même. La Garde de réſerve de l'artillerie fut tout de ſuite deſtinée à renforcer celle du Château qui, toutes les deux, ne formoient cependant qu'environ 160 hommes, qui parurent ſous les armes pour ſoutenir le ſuccès d'une telle exécution. Les Grenadiers de Falſter ont été à cette occaſion 48 heures de garde. Les portes de la Ville furent tenuës fermées pendant tout ce tems.

A la pointe du jour, le Peuple inſtruit de tous ces mouvemens, & croyant qu'il étoit arrivé quelque accident au Roi, s'aſſembla en foule ſur la place du Château. Pour le raſſurer Sa Majeſté parut aux fenêtres avec la Reine Doüairière & le Prince Frédéric. A midi, étant accompagnée du même Prince, Elle ſe promena en carroſſe de *gala* attelé de ſix chevaux, dans les principales ruës. Sa préſence excita mille acclamations de

joye,

joye. Après le dîner il y eut cour chez le Roi, & le ſoir toute la Ville fut illuminée; & comme le Peuple eſt ordinairement extrême, il ſe porta, pendant cette illumination, à piller une cinquantaine de maiſons de ceux qu'il ſoupçonnoit d'être entrés dans le complot de la Renonciation, & à ruiner celles des Grands qui venoient d'être arrêtés. De cet événement le Roi fit publier quelques heures après, au ſon de trompe, « qu'autant qu'il étoit charmé des ſignes de « ſatisfaction que lui donnoit ſon Peuple, autant il étoit mortifié de ce qui s'étoit paſſé la « nuit précédente; lui faiſant défenſe, ſous les « plus grièves peines, de ſe livrer à de tels « excès. »

Le Conſeiller d'Orvet a mis d'abord le ſcellé ſur les papiers de toutes les perſonnes qui ſont arrêtées, & dès le 19. une Commiſſion extraordinaire fut nommée pour inſtruire leur procès, dont les Membres ſont le Baron Juel-Wind, Conſeiller Intime d'Etat; Mrs. de Braem, Stampe, Luxdorff & Carſtens, Conſeillers de Conférence; Mrs. de Sevel, Kœford-Ancher & Guldberg, Conſeillers d'Etat. Un nouveau Conſeil d'Etat fut auſſi établi le même jour, & qui, pour le préſent, eſt compoſé de Son Alt. R. le Prince Fréderic, du Comte de Tott, ci-devant Miniſtre du Conſeil; du Comte d'Oſten, Miniſtre des affaires étrangères; du Comte Rantzau d'Aſchberg, Général & Député au Conſeil de Guerre; de Mr. de Romeling, Amiral & premier Député de l'Amirauté; du Conſeiller Privé de Schack, du Général Eichſtedt &c. Enfin, à l'occaſion de la Révolution arrivée, le Lieutenant-Général Comte de Rantzau d'Aſchberg a été nommé Général d'Infanterie; le Général Major d'Eichſtedt,

d'Eichſtedt, Général de Cavalerie ; le Colonel Keller, Lieutenant-Général d'Infanterie, & Mr Biexingskiold, Chambellan. De plus, deux Majors du Régiment de Falſter, quatre Capitaines, quatre premiers Lieutenans & cinq Lieutenans en ſecond, qui avoient eu la commiſſion d'arrêter les Priſonnier d'Etat, ont tous été avancés. En outre la Garde du Corps, qui avoit été congédiée, & dont les Officiers étoient encore tous à *Coppenhague*, ainſi que la plûpart des Soldats, a été remiſe ſur l'ancied pied : on lui a rendu ſes drapeaux, & ils ont repris leurs poſtes & leurs fonctions au Château royal.

Toute la Maiſon de la Reine, à l'exception de trois Dames qui ont été congédiées, eſt partie le 19. pour *Cronenbourg* ; mais le jeune Prince de la Couronne, qui n'a point ſuivi la Reine ſa Mere à ce Château, eſt remis entre les mains d'une Gouvernante, qui eſt l'épouſe du Felt-Maréchal de Numſen. La Cour elle-même a envoyé un Courier de Cabinet en *Angleterre* avec un détail de ce qui s'eſt paſſé à cette occaſion. Le Chargé d'affaire pour la Ruſſie en a fait également partir un pour *Petersbourg*. Les Miniſtres des autres Cours étrangères ont auſſi expédié des Couriers à leurs Principaux pour leur donner part de ce qui s'eſt paſſé depuis le 16. juſques au 19. de Janvier à *Coppenhague*. Cependant la Cour a vû avec un grand étonnement tranſporter ſi ſubitement la Reine regnante à *Cronenbourg*, où elle eſt traitée avec tous les honneurs & les prééminences qui lui ſont dûs ; ce qui fait préſumer qu'elle n'y reſtera pas fort long-tems. NB. *C'eſt par une mépriſe de l'Imprimeur de ce Journal, qu'il a placé le mois paſſé, page 137. à la fin du paragraphe*

graphe de Dannemarc, ces mots : la Reine ſe trouve heureuſement enceinte. *Ceci appartenoit à la Reine des Deux-Siciles.*

Continuons dans le récit de ce qui regarde la ſurprenante Révolution qui ſe préſente. Il n'a d'abord été aſſigné qu'un demi écu par jour pour la ſubſiſtance de chaque priſonnier d'Etat. (*) Le Comte de Struenſée eſt encore celui qui eſt le moins menagé : il eſt renfermé dans un lieu fort obſcur, dans lequel on jette ordinairement les malfaiteurs de la lie du peuple : il y eſt lié & garotté ſous un très-chétif habit, à portée d'y être vû à chaque inſtant par les paſſans au travers d'un grillage qu'on a mis à ſa fenêtre. La populace qui l'inſulte, ſe fait par-là l'écho de l'ancienne Nobleſſe, que ce Miniſtre dégradé cherchoit ſouvent à éloigner du Conſeil & des autres Emplois de la Cour. Le dernier qu'il avoit encore voulu en écarter, étoit le Comte de Rantzau, à qui pour cet effet il avoit donné un Gouvernement en *Norwege*. Celui-ci auroit dû s'y rendre, bien ſix ſemaines avant l'événement que nous décrivons, ſans une attaque de goutte, pour laquelle il dut faire voir un certificat de ſon Médecin, qui déclara qu'il ne pouvoit ſe mettre en route avec cet accident, lequel lui a fait garder la chambre juſqu'au jour de la Révolution. Enfin, le dernier Miniſtre Struenſée étoit déteſté avec tous ceux qui lui étoient attachés & partageoient les Emplois de la Cour; & il ne faudroit peut-être pas chercher une autre cauſe de tous les changemens arrivés, auxquels la Nation applaudit.

Ce ne fut que le 29. Janvier que les papiers publics de *Coppenhague* rompirent le ſilence au ſujet de la Révolution arrivée en cette Cour; ils

(*) *Ils ont à préſent un écu,* la

la nomment *un grand changement dans le Miniſtère*, & ajoûtent que la Reine regnante Caroline-Mathilde eſt partie le 17. pour la Forteresſe de *Cronenbourg*. Tous les Priſonniers d'Etat y ſont déſignés par leurs noms & leurs qualités, & il y eſt fait mention de la promotion que le Roi a faite à ce ſujet. On lit également dans les mêmes feüilles publiques l'avis ſuivant: *Dimanche prochain, 26. de ce mois, en vertu d'un ordre de Sa Majeſté, on rendra, dans les Chaires de toutes les Egliſes de cette Capitale, des actions de graces au Tout-Puiſſant de ce qu'il a daigné veiller, dans ces circonſtances, à la conſervation du Roi, de la Famille royale & de tout le Royaume.*

Mais achevons pour ce mois-ci ce qu'on ſçait encore de rélatif au grand événement arrivé & aux changemens qu'il a occaſionnés, par le récit que voici.

On a rappellé les anciens Membres de l'Amirauté & du Commiſſariat-Général qui avoient été démis; ſavoir, le Vice-Amiral Romeling, créé Amiral le 25. du mois de Janvier & nommé Membre du Conſeil du Cabinet pour avoir rang avant le Comte d'Oſten; le Chef d'Eſcadre Kaas qui a commandé l'expédition contre *Alger*; & le Comte de Gotſche Moltke.

Le 21. il y eut grande Cour au Palais; l'Evêque de *Zélande*, la Faculté de Théologie, le Clergé de *Coppenhague*, le Magiſtrat & les Capitaines de la Bourgeoiſie eurent à cette occaſion l'honneur de complimenter le Roi, qui leur fit entendre qu'il eſpéroit que le changement nouvellement arrivé dans ſa Cour ne leur déplairoit point. Le ſoir Sa Maj. ſe rendit dans le plus grand éclat au Théatre Danois avec la Reine Doüairière

Doüairière & le Prince Fréderic, après quoi il y eut ſouper à une table de 73 couverts, lequel fut ſuivi d'un Bal. Cette fête ſe répéta le jour ſuivant; & en ce jour s'eſt tenu pour la premiere fois à *Chriſtianſbourg* un Conſeil du Cabinet : les Membres en étoient le Prince Fréderic, les Comtes de Tott, vander Oſten, Randzau, & le Général Eichſtedt.

Ce même jour (22. Janvier) à onze heures du ſoir, Mr. de Lerſner, Chambellan & Grand-Veneur de la Cour, & Mr. Duval Capitaine au Régiment des Gardes-du-Corps du Nord, reçurent leur congé, avec ordre de ſortir de la Ville avant 24 heures & des Etats du Roi avant trois jours, & défenſe d'y revenir ſans permiſſion : on a ſignifié les mêmes ordres à Mr. Nielſen Conſeiller de Conférence, & au Lieutenant Struenſée; on leur a accordé deux cens écus pour les fraix de leur voyage. Le nouveau Chambellan Bergenskiold a dû ſe rendre de *Coppenhaque* à *Wordinbourg* : l'aîné de ſes fils, nommé depuis peu Gentilhomme de Cour, joüira de mille écus d'appointemens annuels, & le puîné aura une Compagnie. Quant au pere, outre deux mille écus qu'il reçoit par an, le Roi lui fait préſent de 30 à 40 mille rixthalers.

Le 23. la Chambre de Police fit publier, par ordre du Roi, une Ordonnance par laquelle il eſt enjoint à tous ceux qui pendant ou après le tumulte du 17. & des jours ſuivans ſe ſeroient appropriés ou auroient entre leurs mains quelques effets ou papiers, ayent à les rapporter à la Chambre dans la huitaine, pour être rendus aux propriétaires ſans fraix. Il eſt porté enſuite dans cette Ordonnance, que ceux qui s'y conformeront dans le tems preſcrit, n'auront pour

cette fois aucune punition à craindre touchant l'irrégularité de leur conduite; mais que ſi après l'expiration de huit jours on trouvoit chez quelque perſonne de pareils effets, ſoit qu'elle les eût achetés ou acquis ſous l'un ou l'autre prétexte de droit, elle encourroit une amende arbitraire, ſuivant le cas.

Le 25. la même Chambre fit publier que les 28. & 29. de Janvier, jours anniverſaires de la naiſſance du Roi & du Prince Héréditaire, les gens de métiers empêchent leurs enfans & toute autre perſonne de leur famille de paroître dans les ruës, mais qu'ils les tiennent renfermés chez eux, & que ces jours-là les habitans de la Ville ne faſſent aucune dépenſe en illumination, ou autres marques publiques de réjoüiſſance.

Trois Ordonnances du Roi ont paru à la fois pluſieurs jours avant l'époque de la Révolution arrivée le 17. Janvier. La premiere, datée du Château de *Friederichſbourg* le 23. Décembre dernier, porte ce qui ſuit.

Nous CHRITIAN VII. &c. &c. Faiſons ſavoir par la préſente, que comme notre conſtante intention eſt d'accroître les progrès des Ecoles dans nos Etats, & en même-tems d'augmenter par-là le bien de nos chers & fidéles Sujets, Nous avons conſidéré le grand préjudice qui réſulteroit pour les Ecoles publiques dans nos Duchés de de Schleſwich, dans la partie de celui de Holſtein appartenante à la Couronne, dans notre Seigneurie de Pinneberg, dans la Ville d'Altena & les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, ſi les jeunes gens, qui fréquentent encore ces Ecoles, s'enrôloient à notre ſervice contre la volonté de leurs Parens & de leurs Tuteurs, qui jouvent

ne

ne peuvent veiller à leur éducation. Afin de prévenir cet inconvénient, ſi contraire à nos vûes paternelles, Nous avons trouvé bon, voulons & ordonnons par la préſente, qu'à l'avenir quiconque fréquente une Ecole publique dans noſdits Duchés, Comtés & Pays, ou étudie au Collège d'Altena, ne pourra prendre ſervice dans nos troupes que volontairement & avec un conſentement exprès de ſes Parens ou Tuteurs; & en cas qu'il ſe faſſe clandeſtinement, ſans l'agrément des ſiens, fût-ce même de bon gré, il ſoit ſur le champ congédié, interdiſant toute action ou prétention pour cauſe de ſon engagement.

Par la ſeconde Ordonnance, émanée le 26. du même mois, on conſtruira à *Machehovet*, dans le voiſinage d'*Elſeneur*, non-ſeulement deux Fanaux, mais on placera ſur la tour du Château de *Cronenbourg* une Lanterne outre trois autres Fanaux qui ont été nouvellement établis à *Schagen*, *Anholt* & *Laſoe* pour la ſûreté des Vaiſſeaux qui paſſent de nuit le *Sund*. On dreſſera auſſi des Cartes qui indiqueront la poſition de ces Fanaux avec des annotations ſur les avis & les ſecours dont les Navigateurs auront beſoin. Chacun pourra ſe pourvoir de ces Cartes à la Doüane d'*Areſund*, en payant 24 ſchellings.

La troiſiéme Ordonnance, de même date que la ſeconde, prolonge juſqu'à la fin de l'année 1780 la libre importation des bleds étrangers dans la partie méridionale du Royaume de *Norwege*.

Tout continuë à ſe préparer pour une ſeconde expédition à exécuter contre les Algériens.

SUEDE.

Les théatres, & principalement celui de la Comédie Françoiſe, ont été r'ouverts le 19. Janvier à *Stockholm*, pour la premiere fois, depuis la mort du Roi Adolphe, & les Etats qui n'ont plus rien agité depuis le 18. de Décembre dans leur aſſemblée, ont repris leurs délibérations le 15. du même mois de Janvier. Les affaires qui ſe traiterent au *Plénum* de ce jour entre les quatre Ordres, n'ont rien de bien remarquable, ſi-non un Mémoire d'un Membre du Clergé, dans lequel il eſt dit qu'en conformité du Réglement de 1766, il convient de renvoyer à la Diette prochaine la déciſion qui partage les Ordres, rélativement à leurs privilèges. Ce Mémoire reſta ſur la table; cependant il occaſionna de vifs débats, d'autant plus que l'on en a reconnu l'Auteur, qui tient, dans ſes réflexions, à la pluralité des ſuffrages; de ſorte que l'on regarde ce pas comme un avant-coureur de la réünion des eſprits pour procéder au plûtôt au couronnement du Roi: les apparences en ſont grandes, & chaque Parti ſemble un peu ſe relâcher ſur ce que nous avons rapporté touchant la Capitulation royale dans notre dernier Journal & les précédens. On croyoit néanmoins qu'un Diſcours que le Roi a tenu en préſence de quatre Senateurs le 28. Novembre dernier au Maréchal de la Diette & aux Orateurs des quatre Ordres, lorſque Sa Maj. les manda auprès de ſa Perſonne, auroit excité plus de bruit qu'il n'a fait, à cauſe qu'il avoit été imprimé ſans permiſſion; mais le plus grand nombre des Membres de la Diette termina cette affaire, en déclarant

déclarant que le Roi méritoit les plus ſincères remercîemens pour le Diſcours qu'il avoit fait dans les circonſtances préſentes. Il n'eſt par conſéquent pas encore hors de propos de mettre ce Diſcours ſous les yeux de nos Lecteurs. En voici une copie.

Depuis le moment qu'il a plû à la Divine Providence de m'élever, d'une manière auſſi affligeante qu'inattenduë ſur le Trône de la Suede, *mon unique but a été de rétablir l'union dans ma Patrie diviſée. Un chacun peut connoître mes vûës & mes démarches, & juger d'après elles de la ſincérité de mes diſcours. Animé de ces ſentimens je ſaluai pour la premiere fois les Etats aſſemblés dans leur ſalle. J'ai trop d'eſtime pour eux & trop de reſpect pour les Loix, que de vouloir me mêler de leurs délibérations; mais lorſque le péril eſt imminent, toute indifférence eſt puniſſable. Ce n'eſt point être enflammé d'un amour véritable pour ſa Patrie & pour ſes Concitoyens que de voir avec indifférence des événemens qui peuvent entrainer la ruine de l'une & des autres. D'auſſi tendres ſentimens m'ont fait juger qu'il étoit de mon devoir de faire venir en ma préſence le Maréchal de la Diette & les Orateurs des Ordres, pour leur faire voir mes inquiétudes au ſujet de la déſunion qui regne entre les Etats. Si mes vûës n'étoient pas droites, & ſi je n'étois enflammé de l'amour le plus pur pour le bonheur, la liberté & la proſpérité de ma Patrie, je pourrois en gardant le ſilence attendre l'iſſuë des événemens, &, à l'imitation de quelques* Rois *mes Prédéceſſeurs, ſaiſir l'occaſion pour aggrandir mon pouvoir aux dépens de la liberté & des Loix; mais je ſuis attaché à mes Sujets par des liens trop étroits pour que j'oublie jamais un devoir, que*

mon honneur & mon cœur même m'impoſent. Dans cette vûë j'ai déja fait part de mes ſentimens à Meſſieurs les Sénateurs. Je leur ai démontré clairement les fâcheuſes ſuites que cette déſunion peut cauſer à tout le Royaume ; ſurtout dans ce moment où une indigence générale d'argent, une mauvaiſe récolte, la crainte fondée d'une famine, d'une peſte & de la mortalité, exigent plus que jamais l'union & la concorde parmi les Etats. Je m'eſtimerois fort heureux, ſi je pouvois contribuer à ramener ces deux vertus parmi eux. J'offre ma perſonne. Les Etats peuvent d'autant plus ſe fier ſur moi que je déclare derechef, que content de ce que les Etats voudront m'accorder, je ne déſire rien pour moi en particulier. Je ſuis le ſeul dans le Royaume, quoique natif du Pays, qui n'ait pas avec un Ordre plus de liaiſons qu'avec un autre & eſt uni à tout le Royaume &, par cette raiſon impartial dans les circonſtances actuelles.

Le 17. Janvier, la Députation de l'*Expédition* fit expédier la Capitulation royale à l'Orateur de l'Ordre du Clergé, malgré les oppoſitions de celui de la Nobleſſe, qui a à faire à trop forte partie, & qui à la fois ſera obligé de ſe conformer ſur ce grand point aux trois autres Ordres du Royaume.

La Cour de *Peterſbourg* n'offre rien de remarquable, excepté ce qu'elle ordonne & met en œuvre pour ſoutenir une quatriéme campagne contre les Turcs par terre & par mer, toutes ſes propoſitions de paix ayant été rejettées par celle de *Conſtantinople*.

ALLEMAGNE.

ALLEMAGNE.

RATISBONNE. L'affaire, dont nous avons parlé le mois passé page 107, concernant la Cour de Baviere, est à présent terminée. On l'avoit remise au 27. de Décembre; mais dès le 23. de ce mois on lut à l'assemblée de ce jour le Mémoire que le Comte de Wahl, Ministre Electoral de Baviere, avoit remis à la Diette pour demander la levée de la commission d'exécution donnée contre l'Electeur son Maître à l'Archevêque de Saltzbourg. Cette cause fut mise en délibération, & le Directoire d'Autriche lut ensuite l'Avis de l'Empire, qui avoit été concerté quelques jours auparavant. On l'approuva unanimement & on arrêta sur le champ de le faire remettre au principal Commissaire pour être envoyé à l'Empereur. Il fut aussi résolu que lorsqu'il seroit communiqué au Comte de Wahl, il lui seroit fait des remerciemens de la part de la Diette pour les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire. Cette dernière résolution fait honneur au zèle & à la conduite de ce Ministre qui, dans le cours d'une telle cause, a menagé avec beaucoup de prudence & de dextérité les intérêts de sa Cour & les prétentions de la Diette. Cet Avis de l'Empire a depuis été communiqué par la Dictature publique. Il porte en substance, *que la Diette est satisfaite sur les moyens proposés pour fournir à sa subsistance, & qu'il ne lui reste plus qu'à supplier Sa Maj. Impériale, en qualité de Juge suprême, de retirer la Commission d'exécution.* Les Etats de l'Empire, qui ont appris avec plaisir que cette importante affaire s'est

terminée

terminée au gré des Parties intéreſſées, déſirent à préſent que celle qui regarde les Douanes, & qui ſe pourſuit au Conſeil Impérial Aulique, puiſſe auſſi être pareillement reglée à la ſatisfaction du Public & à l'avantage du Commerce de l'Empire; mais il y a apparence qu'elle ſouffrira plus de difficultés.

Le 17. Janvier, le Prince regnant Joſeph-Guilleaume de Hohenzollern Hechingen fut nommé unanimement par les trois Colléges de la Diette à la place de Genéral de la Cavalerie de l'Empire, vacante par la mort du Margrave de Bade-Bade.

COLOGNE.

L'Electeur de Cologne touché de la misère où il a vû gémir ſon Peuple l'année dernière par la diſette des grains, & voulant en prévenir de nouveaux les effets dans ſes Etats, ſe porte à y retenir la quantité ſuffiſante de bleds pour leur entretien. Afin de réüſſir dans ce ſalutaire objet, Son Alt. Electorale a ordonné une viſite générale des proviſions de cette eſpèce qui ſe trouvent dans tout ſon Electorat, & a preſcrit enſuite qu'un chacun, après avoir retenu ce qu'il lui en faloit pour ſa propre ſubſiſtance, eût à livrer le reſte à trois magazins déſignés à cet effet, ſavoir à *Cologne*, à *Lechnich* & à *Neuſs*; le malder au prix ce 17 gulden (le gulden à 18 ſols de Cologne) afin d'en pouvoir ſecourir les Pauvres dans leurs beſoins. Quant aux propriétaires des terres dans cet Electorat, il ne leur eſt permis de faire tranſporter que la moitié des grains qu'ils y auront recüeillis, l'autre moitié devant être verſée dans les magazins Electoraux.

Electoraux. D'ailleurs, & conſéquemment à une Convention faite entre la Cour de *Bonn* & la Régence des Duchés de *Berg* & de *Juliers*, l'Electeur a levé non-ſeulement la défenſe qu'il avoit faite d'y laiſſer paſſer des grains, mais en a permis l'exportation du ſeigle, qui ſelon ſon Ordonnance, doit être remis aux magazins les plus voiſins; ainſi la liberté du commerce eſt parfaitement rétablie entre les deux Pays. La Ville de *Cologne* a part aux attentions de ſon Electeur; l'entrée du ſeigle y eſt permiſe, mais la défenſe de le tranſporter ailleurs ſubſiſte.

Ce qu'on nous mande de la *SAXE* quant à la diſette des vivres, elle y eſt encore ſi affreuſe, que l'on y voit une multitude de gens de tout âge mandier leur pain, & que le Peuple en bien des Cantons eſt réduit à une telle extrêmité, qu'il s'y fait du pain de glands & même de racines; ce qui a occaſionné des maladies, qui font des ravages dont on peut craindre des ſuites funeſtes.

Pour prévenir, ou plûtôt pour obvier à un pareil accident le Magiſtrat de *HAMBOURG* s'eſt très-fort occupé des moyens de diminuer le prix qui étoit exorbitant des denrées de premiere néceſſité & d'en faciliter l'achat aux Pauvres. Il a aboli tous les impôts établis ci-devant ſur les grains & ſur les farines; il s'eſt chargé de tous les fraix de mouture, & il a ordonné, pour la commodité des néceſſiteux, de vendre la farine dans le plus petit détail, en ſubdiviſant les meſures ordinaires & en fixant le prix de chacune de la maniere la moins onéreuſe. Après la diſtribution de 14507 marcs 8 ſchellings, produit d'une collecte qui a été faite

dans

dans *Hambourg*, le Magiſtrat s'eſt fait donner une liſte exacte de tous les Pauvres, ſon objet étant (comme il devroit bien être partout ailleurs) de les ſecourir & de leur procurer du travail. Il a ordonné que tous ceux d'entre eux qui ſont en état d'être occupés, viennent ſe préſenter pour exécuter les ouvrages qu'on leur offre, avec promeſſe de fournir à leur ſubſiſtance : il a déclaré en même-tems que ceux qui préféreront de reſter dans l'oiſiveté, ne doivent point s'attendre à recevoir des bienfaits qu'ils n'auront pas mérités, & qu'on ne leur accorde point pour entretenir leur pareſſe. Les peines portées contre les mandians de profeſſion, ſont rappellées dans ce Décret. Le but du Sénat eſt d'imprimer une honte à l'état de mandiant de profeſſion, & de faire ſuccéder l'activité à une coupable indolence.

VIENNE.

Il paroît un Edit de l'Impératrice-Reine ſur quelques impoſitions ordinaires & extraordinaires ci-devant établies, qui continueront d'être levées pendant la préſente année 1772, comme elles l'ont été juſqu'à préſent, & il eſt enjoint en conſéquence à tout particulier de remettre, dans le tems preſcrit, les déclarations ordonnées par les Edits antérieurs, & de payer le montant de la ſomme à laquelle il ſera taxé.

Une autre Ordonnance Impériale, en date du 3. Janvier, défend l'ouverture des théatres avant les ſept heures du ſoir, les Dimanches & Fêtes, dans les Villes principales; & par une ſuite de cette Ordonnance, toutes commiſſions, repas publics, promenades, voyages de plaiſir ſont interdits

interdits abſolument avant les quatre heures du ſoir, Leurs Maj. Imp. voulant que ces jours-là fuſſent ſanctifiés religieuſement dans leurs Etats. L'Impératrice-Reine fait d'ailleurs beaucoup de bonnes œuvres pour obtenir du Ciel d'heureuſes couches à ſon auguſte Fille la Reine des Deux-Siciles. Cette grande & pieuſe Souveraine a encore deſtiné à cet effet ſix mille florins qui ont été diſtribués aux Pauvres honteux de cette Réſidence de *Vienne*, dont la Régence continuë à faire venir de *Hongrie* des tranſports conſidérables de grains qu'elle fait paſſer auſſi-tôt en *Boheme*, toûjours pour les beſoins preſſans de ce Royaume.

C'eſt-là ce qu'on peut mander de la Cour Impériale de *Vienne*; car des affaires critiques où ſont la *Pologne*, la *Ruſſie*, la *Porte Ottomane*, & la part qu'elle peut y prendre, auſſi-bien que la Cour de *Berlin*, le ſecret eſt tellement gardé dans les Conſeils du Cabinet, quoique fréquens, qu'il eſt impénétrable à tous ceux qui prétendroient y connoître quelque choſe. La révolution arrivée en *Dannemarc* fait aſſez de ſenſation en cette Cour.

Son Alteſſe le Prince Loüis de Rohan, Coadjuteur de Straſbourg, Ambaſſadeur Extraordinaire de France auprès de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, qui eſt arrivé le 10. Janvier à *Vienne*, a été dès le 12. à l'audience de l'Empereur, mais une indiſpoſition de l'Impératrice-Reine a retardé juſqu'au 19. celle qu'Elle lui a donnée. Ce Prince a été reçu de Leurs Majeſtés Impériales avec toute la diſtinction que méritent ſon caractère & ſa naiſſance, & il a eu l'honneur de préſenter dans ſes audiences les Gentilshommes de ſa ſuite; ſavoir, le Comte

Pic

Pic de la Mirandole, le Bailly du Rouillet, le Baron de Battincour Brigadier des Armées du Roi, le Baron Zorn de Bulach Capitaine de Cavalerie, l'Abbé O-Doran, & le Marquis de Parcieux Mouſquetaire de la Garde du Roi. Après l'audience que le Prince de Rohan a euë le 19. de l'Impératrice-Reine, il a été conduit à celle de Mgr. l'Archiduc & de Meſdames les Archiducheſſes. Le 21. Son Alt. a reçu la viſite des Ambaſſadeurs, elle la leur a renduë le lendemain 22 & les 23, 24 & 25; elle a auſſi reçu, ſuivant l'uſage, celle des Miniſtres, des Conſeillers d'Etat & des Chambellans.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Tous les différends qui s'étoient élevés entre cette Cour & celle de *Madrid* ayant été terminés, on envoya de *Londres*, le 10. de Janvier, au Comte de Grantham, Ambaſſadeur du Roi auprès du Roi Catholique, un Courier chargé de notifier à cet Ambaſſadeur, qu'il eût à annoncer aux Miniſtres de ce Monarque, que le Prince de Maſſerano, ſon Ambaſſadeur à *Londres*, avoit, de concert avec les Miniſtres de Sa Maj. Britannique, mis la dernière main à l'affaire de la reſtitution de *Falckland* & à celle de l'enlevement de la Chaloupe Angloiſe le *Hawke* par le Gouverneur de *Carthagene*; & déclarer en même-tems que Sa Maj.

Maj. Britannique regardoit la condeſcendance du Roi d'Eſpagne, dans cette dernière affaire, comme une nouvelle preuve de ſon déſir de cultiver & d'affermir la bonne harmonie qui ſubſiſte entre les deux Cours ; déſir qui correſpond parfaitement avec les ſentimens de Sa Maj. Britannique. Il eſt très certain que la Cour de *Verſailles* a beaucoup contribué à diſſiper l'orage qui s'élevoit & qui auroit pû avoir de très-fâcheuſes ſuites pour la Paix générale. De plus, depuis que ces différends ont été terminés, les Actions ont hauſſé, & le Commerce ainſi que les Manufactures ont repris leur activité précédente.

Suivant la dernière prorogation du Parlement Britannique, le Roi s'eſt rendu le 21. Janvier, en grand cortège, à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, Sa Maj. a fait l'ouverture de la ſéance par un Diſcours, dont voici la traduction.

MYLORDS & MESSIERRS, *Ce m'eſt une grande ſatisfaction que dans la ſituation de nos affaires, tant étrangères que domeſtiques, rien ne m'ait obligé de demander votre aſſiſtance, avant qu'elle ait convenu à votre commodité particulière ; & qu'à préſent que vous êtes aſſemblés, vous vous trouverez en liberté pour donner toute votre attention à former des réglemens ſages & utiles, & à étendre notre Commerce. L'exécution des promeſſes du Roi d'Eſpagne, par la reſtitution du Port* Egmont *& de l'Iſle de* Falckland, *& les aſſurances réitérées que j'ai reçûes des diſpoſitions pacifiques de ce Monarque, ainſi que des autres Puiſſances, promettent à mes Sujets la continuation de la Paix ; & nous pouvons être aſſurés que nous ne ſerons pas troublés dans la joüiſſance*

joüiſſance de ce bonheur. Nous n'avons de même aucun ſujet de craindre d'être enveloppés dans les troubles qui regnent encore malheureuſement dans une partie de l'Europe. Le danger d'une plus grande extenſion de la maladie contagieuſe en Europe eſt, à ce que je crois, tout-à fait diſſipé. Mais je dois vous recommander que puiſque nous avons eu le bonheur d'être préſervés juſqu'à préſent de ce triſte fléau, vous ne ſoyiez pas moins exacts à prendre toutes les précautions néceſſaires pous notre ſûreté.

Meſſieurs de la Chambre des Communes, *J'ai ordonné qu'on vous remette l'appréciation des ſommes néceſſaires pour le ſervice de l'année courante. Je ne doute point que vous ne voyiez la néceſſité d'entretenir mes forces navales ſur un pied reſpectable; j'ai cependant le plaiſir de voir que je ne ſerai pas obligé dans ce tems-ci de vous demander un ſecours extraordinaire.*

Mylords & Meſsieurs, *Les affaires de ce Pays ſont ſi différentes & ſi étenduës, qu'elles requiérent l'attention la plus exacte; & quelques-unes, tant pour l'éloignement des lieux que pour d'autres circonſtances, ſont tellement ſujettes aux abus & expoſées aux dangers, qu'elles peuvent avoir beſoin de l'interpoſition des loix pour leur maintien. Si dans quelques inconvéniens, ſoit pour ſuppléer aux défauts, ſoit pour remédier aux abus, vous jugiez qu'il faille établir quelque nouvelle loi, vous pouvez compter ſur mon concours en tout ce que je pourrai contribuer à une fin ſi ſalutaire.*

Les Addreſſes de remerciement au Roi, ont été remiſes en Corps à *St. James* & préſentées le 22. & le 23. du même mois à Sa Majeſté, qui

y a fait ſes réponſes. Enſuite les Lords s'ajournerent au 27.

Le 29. un Comité de la Chambre des Communes mit en délibération l'affaire du Subſide & réſolut qu'on employeroit cette année dans la Flotte royale 25000 Matelots, y compris 6664 hommes de marine, & qu'on accorderoit quatre livres ſterlings pour l'entretien de chaque homme par mois, compris la dépenſe de l'artillerie pour le ſervice de la Marine, l'année compoſée de treize mois, & le mois à 28 jours. On remarque que les Matelots formeront un article de dépenſe d'un million & trois cens mille liv. ſterlings pour cette année 1772. Il y aura 35 mille hommes moins que l'année dernière, & 9000 de plus qu'il n'y en a ordinairement en tems de Paix, conformément à la réſolution priſe d'entretenir la Marine ſur un pied reſpectable.

Du 29. Janvier juſqu'au 3. de Février rien de remarquable ne s'eſt paſſé dans les deux Chambres du Parlement, excepté que dans celle des Communes il fut réſolu en ce dernier jour, que l'on continueroit de percevoir, juſqu'au 24 Juin 1773, les droits ſur la Dreche, le Mum, le Cidre & le Poité; droits qui rapportent par an environ 750000 liv. ſterlings. Enſuite elle réſolut d'accorder les ſommes ſuivantes, ſavoir:

17547 hommes de troupes, compris 1512 Invalides & les Officiers à brévet, & les Subalternes pour gardes & garniſons dans la *Grande-Bretagne* &c. pendant l'année 1772.

629491 liv. 12 ſchel. $4\frac{1}{2}$ den. ſterl. pour l'entretien de ces troupes.

388953 liv. 12 ſchel. $7\frac{3}{4}$ den. ſterl. pour les troupes & garniſons dans les Colonies de l'*Amérique*,

l'*Amérique*, dans l'*Afrique*, à *Minorque*, à *Gibraltar*, &c.

4723 liv. 16 ſchel. 2½ den. ſterl. pour ſuppléer à la différence de la ſolde entre l'établiſſement de la Grande-Bretagne & celui d'Irlande, pour cinq Bataillons & quatre Compagnies d'Infanterie, ſervant dans l'Iſle du *Man*, à *Gibraltar*, à *Minorque* & dans les Iſles acquiſes en *Amérique*.

11322 liv. 7 ſchel. 3 den. ſterl. pour la ſolde des Officiers-Généraux & de l'Etat-Major.

644 liv. ſterl. pour penſions de certaines veuves d'Officiers réformés des troupes de terre & de mer.

1281 liv. 6 den. ſterl. pour allouances aux Officiers & Cavaliers d'un Régiment de Cavalerie & de deux Compagnies réformés de Gardes du Corps, & aux Cavaliers ſurannés des quatre Compagnies des Gardes à cheval.

12481 3 liv. 12 ſchel. 6. den. ſterl. pour les Penſionnaires externes de l'Hôpital de *Chelſea*.

21588 3 liv. 17 ſchel. 4 den. ſterl. pour le Bureau d'Artillerie, ſervice de terre pendant l'année 1772.

Et 32498 liv. 6 ſchel. 3. den. ſterl. pour ſuppléer aux dépenſes du même Bureau en l'année 1771, auxquelles le Parlement n'avoit point pourvû.

Les autres points agités dans le Parlement d'Angleterre juſqu'au 10. de Février ne ſont pas fort intéreſſans. De celui d'*Irlande*, on apprend que le Parti de l'Oppoſition travaille toûjours ſans relâche à ſe fortifier, afin de pouvoir traverſer avec plus de véhémence les meſures des Miniſtres. Mais on ſe flatte à *Londres* d'avoir trouvé des moyens propres pour réprimer quelques

quelques-uns des Chefs de ce Parti, & qu'ainſi les délibérations de ce Parlement d'*Irlande* ſeront continuées & terminées avec moins d'animoſité. Le Lord Townshend, Vicerοi, ne ſera donc rappellé qu'après que le Parlement aura terminé toutes les affaires, & qu'il ſera prorogé.

C'eſt tout ce que préſente ce Parlement; & ce qu'on remarque d'ailleurs, c'eſt que dans tous les Ports de la *Grande-Bretagne* on travaille depuis le mois de Janvier, à préparer le nombre de Vaiſſeaux de guerre néceſſaire, tant pour la garde des Côtes, que pour les différentes répartitions le long des Colonies de la Couronne, où il y en aura un plus grand nombre que ci-devant, principalement en *Aſie* & en *Amérique*, parce qu'il en eſt que les Cours de *France* & d'*Eſpagne* entretiennent beaucoup plus de forces maritimes qu'elles n'avoient coutume d'entretenir en tems de Paix. De cette dernière Couronne on ſouhaiteroit à *Londres* que le bruit répandu ſe réaliſât, qu'elle a déclaré la guerre à l'Empereur de Maroc; mais on y ſouhaiteroit encore plus que cette guerre tournât à l'avantage des Eſpagnols, afin de mettre un frein aux pirateries des Barbareſques, qui troublent ſans ceſſe le Commerce de toutes les Nations dans la *Méditerranée*.

Le 28. de Janvier fut un jour qui plongea le Roi & la Famille Royale dans la douleur la plus profonde, par l'arrivée du Secrétaire de Mr. Keith, Envoyé à la Cour de *Dannemarc*, chargé de dépêches de ce Miniſtre qui leur annonçoit la révolution ſubite qui s'eſt effectuée le 17. du même mois dans le Miniſtère de *Coppenhague*, & de l'envoi de la Reine regnante de Dannemarc *Caroline-Mathilde*, Sœur de Sa Maj. Britannique,

en détention au Château de *Cronenbourg* avec la jeune Princeſſe ſa Fille. Cette frappante nouvelle a donné lieu d'abord à bien des entretiens entre le Roi & ſes Miniſtres, & dès le même ſoir du 28. Janvier, on expédia un Courier chargé d'aller remettre à Mr. Keith des Lettres importantes. Après de nouvelles dépêches reçûës de *Coppenhague*, un ſecond Courier a été envoyé au même Miniſtre. La Cour garde juſqu'à préſent un profond ſilence ſur cette affaire & ſur les réſolutions priſes en conſéquence dans le Cabinet de *Saint-James*; mais le Peuple de *Londres* paroît fort mécontent du ſilence qu'elle garde ſur un événement tel que celui qui eſt arrivé à une Reine Sœur du Roi, & auquel l'honneur de la Nation eſt intéreſſé. On débite cependant que le Roi demande l'élargiſſement de cette auguſte Princeſſe, & qu'elle ſoit reconduite en Angleterre.

Cette affaire abſorbe preſque toute l'attention des Miniſtres. Auſſi le ſort du Roi touche vivement tous les vrais Patriotes; car on peut dire que depuis quelque-tems Sa Majeſté a bien des ſujets de triſteſſe : car le Duc de Gloceſter, l'un de ſes Freres qu'il aime tendrement, eſt abſent & malade en Pays étrangers où il voyage; l'autre, le Duc de Cumberland, s'eſt attiré le mécontentement de la Nation par un mariage clandeſtin indigne de ſa naiſſance; de plus, Elle a vû pendant long-tems une Mere chérie dans une maladie qui enfin l'a conduite à ſa fin; enfin la cataſtrophe arrivée à une auguſte Sœur qu'on veut accuſer d'un cas autant qu'incroyable, & dont on débite des particularités qui ſont du moins bien deſagréables à la Cour.

ARTICLE

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en FRANCE, en ESPAGNE & en ITALIE, depuis le mois dernier.

FRANCE. Pour nous conformer, ou plûtôt pour condeſcendre à l'eſprit de certaines perſonnes, il ne faudroit plus rapporter que des minuties de ce Royaume dans nos Journaux. S'il s'y trouve des événemens décrits, quoique conſtatés & déja rendus publics par l'impreſſion en nombre de feüilles qui circulent partout, on veut nous faire entendre qu'il conviendroit de les paſſer ſous ſilence, s'ils ne ſont pas à l'avantage de quiconque la choſe regarde. Quel frein ſeroit-ce là impoſer à la liberté honête de tout Ecrivain ſur les affaires du tems, s'il étoit adoptable. Nous croyons être à l'abri de tout le reproche qu'on cherche à nous faire dans le récit ordinaire des événemens publics que nous donnons chaque mois, par les termes de circonſpection dont nous ne croyons pas nous être écartés envers le perſonne, & encore moins à l'égard des Corps de Juſtice toûjours reſpectables, quoique réformés & changés par des Edits émanés de l'Autorité Souveraine. On doit ſavoir d'ailleurs que nos Journaux ne paroiſſent dans le Public qu'après que toutes les feüilles en ont paſſé ſous le *viſa* de Supérieurs conſtitués, dont les lumières & la ſageſſe ne permettroient point qu'il s'y trouvât des traits offenſans l'Etat, ou injurieux à qui que ce ſoit, ni même qui en puſſent

concevoir d'autres idées que celles qu'entraînent après elle des diſgraces notoires & réelles, tombées ſur ceux qui les ont encourues.

Partant de ce principe, voici ſuccinctement, après toutes les grandes affaires finies des Parlemens, ce qui ſe préſente à rapporter de ce Royaume, ſavoir :

Un Edit du Roi, donné à *Fontainebleau* au mois de Novembre dernier & enrégiſtré au Parlement de *Paris* avec des modifications, portant établiſſement dans chacune des Villes & Communautés du Royaume, où il y a un Corps municipal (à l'exception des Villes de *Paris* & de *Lyon*) d'Offices de Conſeillers, Maires, Echevins, Jurats, Capitouls, Greffiers &c. Ces Offices avoient été ſupprimés par des Edits de 1764 & 1765, & il y étoit pourvû depuis par voye d'élection ſans finance ; ce qui devenoit une ſource d'inimitié & de diviſion dans toutes les Villes.

Des Lettres Patentes du Roi, datées du 18. Janvier, regiſtrées au même Parlement de *Paris* le 22, ſupprimant un Arrêt donné par l'ancien Parlement le 26. Février 1768, en ce qu'il faiſoit *défenſes à tous Archevêques, Evêques, Officiaux & autres de recevoir, ni mettre en exécution aucunes Bulles, Brefs & autres Expéditions de la Cour de Rome, ſans avoir été préſentés en la Cour de Parlement, vûs & viſités, à peine de nullité deſdites Expéditions & de tout ce qui s'en ſeroit enſuivi.* Sa Majeſté voulant *qu'il en ſoit uſé à l'avenir à cet égard comme avant ledit Arrêt*, qui reſtera ſans effet, juſqu'à ce qu'Elle ait fait connoître ſes intentions.

Par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, donné le 30. Décembre dernier, les droits connus ſous

ſous le nom de *droits de Trépas de Loire*, qui ſe levent ſur les marchandiſes & denrées voiturées par la rivière de Loire, ainſi que ceux appellés *droits de Traite par terre*, qui ſe levent pareillement dans l'étenduë des Provinces du Maine, d'Anjou, de Poitou & autres, s'il y a lieu, ſont, depuis le premier Janvier de cette préſente année 1772, levés & perçus au profit de Sa Maj., conformément aux diſpoſitions de l'art. IX. de la Déclaration du premier Juin 1771. Défend Sa Maj. aux précédens Aliénataires deſdits droits, leurs Commis & Prépoſés, de s'immiſcer, à compter dudit jour, en la recette & perception deſdits droits, à peine d'être pourſuivis extraordinairement.

Les derniers Edits concernant les droits ſur le Papier & autres, ont trouvé beaucoup d'oppoſition au nouveau Parlement de *Franche-Comté*, qui a déclaré abſolument qu'il ne pouvoit l'enrégiſtrer, tant pour la ſurcharge que cela apporteroit à la Province, que pour la conſervation des anciens Privilèges. En conſéquence, il a renvoyé ces Edits & Déclarations.

Du Parlement de *Roüen* on apprend que la fermentation a été ſi vive, d'après un refus que le Corps Municipal de cette Ville a fait de rendre au Conſeil Supérieur les mêmes honneurs qu'au Parlement, que Mr. l'Intendant, premier Préſident du Conſeil, a été obligé de ſortir de *Roüen* pour éviter les inſultes de la populace, & que quelques autres Membres de ce Conſeil Supérieur ont envoyé leur démiſſion.

Le 23. Janvier le Roi a mis le Bonnet de Cardinal ſur la tête du Cardinal de la Roche-Aymon, que les carroſſes de Sa Majeſté & de Madame la Dauphine allerent prendre à ſon

Hôtel avec l'Abbé Comte de Riva, Camérier du Pape, nommé par Sa Sainteté pour apporter ce Bonnet au nouveau Cardinal, & le conduiſirent à la chambre des Ambaſſadeurs. Peu après le Roi deſcendit à la Chapelle, où le Cardinal ſe rendit à la fin de la Meſſe, & vint ſe placer ſur un carreau près du Prie-Dieu de Sa Majeſté. Alors l'Abbé de Riva préſenta le Bonnet au Roi, qui le mit ſur la tête du Cardinal. Son Eminence en le recevant fit une profonde inclination, & à l'inſtant même ſe découvrit. Le Roi étant ſorti de la Chapelle, le Cardinal prit les habits de ſa nouvelle dignité, & monta enſuite chez Sa Maj. pour lui faire ſon remerciement. De là il paſſa à l'audience de Mgr. le Dauphin & de Madame la Dauphine, où, pendant l'audience de cette Princeſſe, on approcha au Cardinal un tabouret ſur lequel il s'aſſit. Puis il fut conduit, comme il l'avoit toûjours été pour cette cérémonie, par l'Introducteur des Ambaſſadeurs, aux audiences de Mgr. le Comte & de Madame la Comteſſe de Provence, & chez les autres Princes & Princeſſes de la Famille Roïale. Après-quoi le Cardinal de la Roche-Aymon fut reconduit à ſon Hôtel dans les carroſſes du Roi & de Madame la Dauphine, avec les mêmes cérémonies que le matin, par l'Introducteur & le Secrétaire du Roi à la conduite des Ambaſſadeurs.

Le Roi a donné à ce Cardinal l'Abbaye de *Saint Germain-des-Prez*, Ordre de St. Benoît, Diocèſe & Ville de *Paris*, qui étoit reſtée aux Oeconomats depuis la démiſſion de feu Mr. le Comte de Clermont, Prince du Sang; & ſur cette Abbaye, Sa Maj. a accordé au Couvent des Carmelites de *Saint Denis* 2500 livres de rente, qui ſeront attachées à cette Maiſon, & pareille ſomme

ſomme à Madame Loüiſe de France, Religieuſe Profeſſe, à qui le Pape a écrit un Bref pour lui permettre de ſortir de ſon Couvent, quand elle voudra aller voir le Roi.

Dans le nombre des triſtes nouvelles que nous recevons de naufrages, il en eſt de fort fâcheux arrivés entr'autres ſur les Côtes de *Languedoc* & d'*Italie* dans la nuit du 7. au 8. Janvier, par un coup de vent de Sud-Oüeſt des plus violens. Le Navire du Capitaine Portantier chargé de bled, une Felouque Catalane, la Tartane la *Roſalie* du Port de *Marſeilles*, & une autre Tartane chargée de vin, ont péri avec toutes leurs cargaiſons, & l'on n'en a ſauvé qu'un petit nombre de perſonnes qui compoſoient les équipages. La Tartane la *St. Jean-Baptiſte* a péri ſur le Cap *Giuliano* près de *Sainte Martinelle* avec une autre Tartane Françoiſe en leſt & cinq Bâtimens Italiens. La premiere alloit à *Naples* avec une riche cargaiſon qu'elle avoit priſe à *Marſeilles*. Une Tartane Françoiſe, commandée par le Capitaine Baſtide d'Agde, allant de *Baſtia* à *Livourne*, a fait naufrage à *Via-Reggio*. Ce Capitaine, qui ſe propoſoit de quitter la navigation au retour de ce voyage, a péri avec la plus grande partie de l'Equipage, dont il ne s'eſt ſauvé que cinq hommes. Un Navire François, parti d'*Alicante* pour la Côte de France, y a péri auſſi. Enfin, l'on a vû à *Saint Valery* beaucoup de marchandiſes qui flottoient avec des cadavres.

ESPAGNE.

On a depuis peu embarqué à *Cadix* pour *Larrache* un carroſſe & une caleche que Sa Maj. Catholique envoye en préſent à l'Empereur de Maroc;

Maroc; ce qui ne s'accorde guères à ce que le Roi auroit déclaré la guerre à ce dernier Prince. Ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit, c'eſt que des hoſtilités ont recommencé entre les Maures & les Eſpagnols du côté d'*Oran* & de *Ceuta*; c'eſt d'un autre côté que l'Empereur de Maroc a ordonné aux Commandans de tous ſes Ports d'armer tous les Bâtimens de guerre qui s'y trouvent: mais on ſçait de ceci que c'eſt pour croiſer contre les Ruſſes ſur leſquels des Armateurs de *Salé* ont fait, il n'y a pas long-tems, deux priſes conſidérables.

Le 19. Janvier la Frégate du Roi l'*Induſtrie* eſt entrée dans le Port de *Cadix*, venant de *Buenes Ayres*, d'où elle a apporté pour le compte du Roi & des Particuliers un million cinquante-ſept-mille quarante-neuf écus forts 4881 liwes de laine de vigogne & 1390 cuirs. On a chargé actuellement dans ce Port la Flotte qui partira pour la *Vera Cruz* ſur la fin du préſent mois de Mars.

Nonobſtant l'accommodement de la Cour de *Madrid* avec celle de *Londres*, il n'en eſt pas moins, que les Miniſtres du Roi s'aſſemblent fréquemment, & que leur projet eſt de mettre les forces de la Monarchie, tant de terre que de mer, ſur le pied le plus reſpectable; ce qui en a fait demander la raiſon au Comte de Granham, Ambaſſadeur d'Angleterre, auquel il a été répondu que les affaires intérieures du Royaume & le commerce de la Nation demandoient ces précautions, & que le Roi avoit fait avec la France l'échange de l'Iſle de *Luçon*, ou *Manille*, aux Indes Orientales, contre un Diſtrict de la *Loüiſiane*, à cauſe de ſon voiſinage avec la Ville de la *Nouvelle-Orléans*.

PORTUGAL.

PORTUGAL.

Rien d'intéreſſant de ce Royaume ; ce qu'on en apprend, c'eſt que le Navire, nommé *Notre Seigneur de la Délivrance*, & freté par le Roi en 1760 pour tranſporter à *Goa* des recrues compoſées d'un petit nombre de Volontaires & de beaucoup de malfaiteurs, condamnés à ſervir dans les poſſeſſions Portugaiſes aux Indes, eſt de retour depuis le mois de Décembre. Il a donné & confirmé la nouvelle que lors de ſon départ, *Bonſulo*, Prince voiſin des Portugais, faiſoit avancer contre eux des troupes nombreuſes dans le deſſein de leur enlever la Province de *Puadu*.

ITALIE.

ROME. Dans les affaires embarraſſantes où ſe trouve encore le Souverain Pontife, il eſt bien conſolé par une Lettre obligeante que le Roi de France lui a écrite de ſa propre main, pour le remercier de ce qu'à ſa recommandation il a élevé au Cardinalat Mr. l'Archevêque de Rheims ſon grand Aumônier. Sa Sainteté ſe promet beaucoup du crédit de ce nouveau Cardinal pour le rétabliſſement des affaires eccléſiaſtiques dans ce Royame ; & l'on ſçait que Sa Majeſté Très-Chrêtienne a été long-tems en conférence avec cette Eminence & l'Archevêque de Paris : Sur-quoi l'on a préſenté au Saint Pere les nouvelles Conſtitutions de l'Ordre de Cîteaux dont le Chapitre général eſt convenu à la pluralité des voix, & qui ont été confirmées depuis par le Roi. Le point le plus important des nouveaux réglemens pour l'Ordre de Cîteaux eſt celui qui arrête

arrête toute l'influence que les quatre plus anciens Abbés de l'Ordre avoient dans le Gouvernement avec le Général de l'Ordre, qui dès-lors devient aſſez deſporique.

Le 27. Janvier il doit s'être tenu un Conſiſtoire, dont nous n'avons pas reçu encore le réſultat, ne ſachant ainſi ſi le Pape y aura fait une nouvelle promotion de Cardinaux & nommé ceux qu'il tenoit *in petto*. Mais on ſçait que Sa Sainteté doit y avoir donné à Mr. de Garampi le titre d'Archevêque, afin qu'il puiſſe partir pour la *Pologne* en qualité de Nonce. On ſuppoſe, du délai mis à la nomination à la Pourpre Romaine, que le Souverain Pontife veut attendre la concluſion de l'arrangement à faire entre le St. Siége & les Puiſſances de la Maiſon de Bourbon, & en conſéquence Mr. de Giraud, Nonce à la Cour de France, y reſtera encore quelque-tems. Comme Mr. Azpuru, Miniſtre d'Eſpagne, eſt fort ſujet à une maladie qui lui vient fréquemment, le Roi Catholique a nommé Mr. de Guerra pour lui ſervir d'Adjoint dans les affaires dont il eſt chargé.

Le Saint Pere a accordé au Roi de Sardaigne l'érection de deux nouveaux Evêchés dans le *Piémont*, un dans la Ville de *Bielle*, au pied des montagnes près de la rivière de *Cevra*, Capitale d'un petit Pays nommé la *Biellèſe*, dont la Maiſon de Savoye eſt en poſſeſſion depuis l'an 1379; & l'autre à *Suſe*, ancienne Ville ſur la *Doria*, Capitale d'un Marquiſat de même nom, que les anciens Ecrivains mettent au rang des plus illuſtres des *Alpes*, & où l'on voit encore pluſieurs beaux reſtes de l'antiquité. L'Abbé de Bagneulle, ci-devant Préſident pour Sa Maj. Sarde au Conſeil Royal de Supergue, a été

nommé

nommé au premier de ces nouveaux Evêchés ; & l'Abbé Cuſſoli de Cluſan, qui s'eſt démis de l'Abbaye qu'il poſſédoit en titre, a été pourvû du ſecond. Ces deux Evêchés ſeront Suffragans de l'Archevêché de *Turin*, & le Cardinal de Lances eſt chargé par Sa Sainteté de faire la cérémonie de l'érection.

NAPLES. Le Duc de Gloceſter, Frere du Roi d'Angleterre, qui voyage ſous le nom de Comte de Connaught, eſt arrivé à *Naples*, venant en dernier lieu de *Livourne*. Le Roi avoit donné ordre qu'on lui rendit les honneurs dûs à ſon rang, mais ce Prince, dont la ſanté eſt altérée, a voulu garder l'*incognito* : cependant il en reçoit de fort diſtingués. En faiſant le 11. Janvier au ſoir, ſa viſite au Roi & à la Reine, il en fut reçu très-gracieuſement & avec toute diſtinction ; puis il paſſa avec ces Souverains au Théatre de la Cour. Ces trois auguſtes Perſonnes avoient des ſiéges égaux ſur la même eſtrade ; & le ſpectacle étant fini, le Duc ſoupa avec Leurs Majeſtés, qui admirent à leur table des Seigneurs de ſa ſuite, & les Dames & Seigneurs de la Cour qui étoient de ſervice. Le Prince de Saxe-Gotha eſt auſſi à *Naples* y gardant le plus grand *incognito* : il eſt conduit par le Comte de Wurmbrand, Miniſtre Impérial, & de tous côtés on a pour ce Prince des attentions fort diſtinguées.

MANTOUE. On a fait défiler du Mantouan vers l'Allemagne la plus grande partie des troupes les mieux exercées. & l'on y eſt actuellement occupé à lever de nouvelles recruës, que l'on forme aux exercices militaires avec activité. On a fait partir auſſi une quantité conſidérable de bled du *Breſſan*, du *Cremonois* & du *Bergamaſc*, avec

avec l'agrément des Régences de ces Pays ; ce qui feroit ſoupçonner beaucoup une guerre prochaine.

PARME. On s'apperçoit de quelques mouvemens en cette Cour. Un parti y déſire le rappel de ceux qui en ont été exilés ; il y a quelque-tems ; mais on croit que ce rappel n'aura pas lieu, ſi une perſonne du premier rang n'en approuve le projet. Cependant cette affaire doit être encore débattuë au Conſeil, où la pluralité pourroit bien lui être contraire. Ceci dépendra de l'influence plus ou moins grande de deux autres Cours, qui ne paroiſſent pas encore aſſez d'accord ſur certains objets.

CORSE. On mande de cette Iſle qu'on a commencé à la *Baſtie* à vendre à l'encan une grande quantité de mulets & tous les ferremens que les François avoient fait forger, tant pour les travaux des chemins publics, que pour la réparation des Forteresſes ; & qu'enfin les Sujets mêmes de cette Nation, qui ſont dans l'Iſle, vendent auſſi avec une perte notable tous les effets qu'ils y avoient achetés ; ce qui paroît indiquer quelque changement notable. En attendant qu'il ſe préſente, on apprend toûjours que les troupes Françoiſes ont conſtamment à ſouffrir des coups que leur portent encore de tems en tems les Bandits, qui exercent d'ailleurs ſans ceſſe leur cruauté & leurs brigandages dans cette Iſle. Un de leurs Partis ayant pénétré au mois de Janvier dans *Barbarigo* avec une fureur inconcevable, en a mis en fuite la garniſon Françoiſe & ſaccagé le Pays ; mais dans le tems que ces Bandits retournoient dans leurs retraites, contens de leur expédition & chargés de butin, ils rencontrerent un Détachement de Dragons qui tomba

tomba ſur eux avec une telle impétuoſité qu'ils furent mis en déroute, & que dix-huit d'entre-eux ſont reſtés priſonniers.

Nous avons de plus des avis de la *Corſe*, qui détaillent nombre d'aſſaſſinats commis par les Bandits, & entre autres par un nommé Joſeph Gugliemi, natif de la Province du *Cap-Corſe*, ſcelérat, & qui a même aſſaſſiné ſon propre frere; mais enfin pris & jugé, il a été rompu vif dans le mois de Janvier dernier.

Nous n'avons ce mois-ci aucune Naiſſance diſtinguée à annoncer; mais nous rapporterons que la femme du Meunier, chez qui le Roi de Pologne a paſſé la nuit du 3. Novembre dernier, lors de l'attentat commis ſur Sa Majeſté, eſt accouchée d'un garçon au mois de Janvier; que le Roi voulant recompenſer le zele que ces bonnes gens lui témoignerent dans cette critique circonſtance, a tenu ce garçon ſur les Fonts baptiſmaux; que cette cérémonie a été faite par l'Evêque de *Cujavie* dans le Palais de la Comteſſe Oginska; & que Sa Maj. a fait préſent au nouveau né de cent ducats, avec promeſſe d'en avoir ſoin pendant ſa vie.

MARIAGES.

Le Prince Fréderic de Heſſe-Caſſel, Prince de Hertzfeld, Comte de Catzenellenbogen, troiſiéme fils du Landgrave de Heſſe-Caſſel, Propriétaire & Colonel d'un Régiment de Heſſe, Chevalier du Lion d'or &c. a épouſé le 15. du mois de Janvier à *Grumbach* la Dame Sophie-Henriette Comteſſe de Dauhn & Kyrbourg, Comteſſe

teſſe du Rhin, Comteſſe de Salm, Dame de Vinſtingen de Dimeringen &c.

Le 2. Février le Roi de France & la Famille Royale ſignerent à *Verſailles* le Contract de mariage du Comte de Lœwendahl, Brigadier des Armées de Sa Majeſté, & fils du feu Maréchal de Lœwendahl, avec Mademoiſelle de Bourbon, fille légitimée du feu Comte de Charolois, Prince du Sang royal. Le même jour le Roi & la Famille Royal ont auſſi ſigné le Contract de mariage du Marquis de Planelli de Maſcrany de Mauchet, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, avec Demoiſelle Maſcrany de Château-Chinon.

MORTS.

Mr. Achatius de Klerf, Chevalier du St. Empire, Conſeiller Intime de Légation de l'Electeur de Treves & ſon Miniſtre accrédité à la Cour de *Vienne*, y eſt mort le 20. Décembre dernier, âgé de 70 ans.

Le 27. du même mois, mourut à *Madrid* Don Bernardin Fernandes de Velaſco, Duc de Frias de Ato &c. Grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal de Charles III, Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, dans la 75me. année de ſon âge.

Chriſtian-Albert-Caſimir Comte de Sayen & Wittgenſtein, Seigneur de Farnrode, Burgrave à Friedberg &c. eſt mort à *Hachenbourg*, Seigneurie d'Allemagne dans le Cercle du Haut-Rhin, le 12. du mois de Janvier, dans ſa 46me. année. Il étoit Chambellan de Leurs Maj. Imp. Conſeiller Aulique d'Empire, & Préſident de la

Chambre

Chambre de Juſtice à *Wetzlar* avec caractère de Conſeiller Impérial.

Le 14. Janvier, mourut à *Hanau* Son Alt. R. la Princeſſe Epouſe du Landgrave regnant de Heſſe-Caſſel, quatriéme fille de Georges III. Roi de la Grande-Bretagne, âgée de 48 ans 10 mois & trois jours.

Meſſire Pierre Baron de Waſſenaer de Varmont, Grand Prévôt & Chanoine de l'illuſtre & Noble Chapitre Impérial de St. Gervais, Baron de Malines, Daulgrimby & Deuxmons, &c. mourut à *Maëſtrecht* le 18. Janvier.

Le Marquis de Meſphès eſt mort dans ſa Terre près d'*Oleron* à l'âge de 90 ans.

François-Maximilien Baron de Jahnus d'Erberſtatt, Lieutenant-Général des Armées de Leurs Majeſtés Imp. & R. Chevalier de l'Ordre Militaire de Marie-Thereſe & Commandant de Hambourg, mourut à *Hambourg* le 26. Janvier, âgé de 61 ans.

Le Baron de Wolff, l'un des plus anciens Généraux des troupes du Landgrave de Heſſe-Caſſel, vient de mourir à *Caſſel*, âgé de 88 ans. Il étoit Chevalier des Ordres du Sérénissime Landgrave, & il avoit ſervi ſous quatre Souverains de la Maiſon de Heſſe-Caſſel.

Le Prince Léopold de Lichtenſtein, Lieutenant-Colonel de Dragons au Régiment du Prince ſon Oncle, eſt mort en *Boheme*.

Le Lieutenant-Général de Burck, Irlandois d'origine, qui a été plus de 80 ans au ſervice de l'auguſte Maiſon de Bourbon, eſt mort à *Naples* dans la nuit du 14. au 15. Janvier, âgé de 106 ans.

Don Michel Reggio, Général des Galères du Roi

Roi des Deux-Siciles, mourut preſque ſubitement à *Naples* le 17. du même mois, à l'âge de 91. Il étoit Grand Bailly de l'Ordre de Malthe, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne, Conſeiller d'Etat, Capitaine-Général & Surintendant de la Marine du Royaume des Deux-Siciles.

Antoine-Paul-Jacques de Quelen de Stuer & de Cauſſade, Duc de la Vauguyon, Prince de Carency, Pair de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, Menin de feu Mgr. le Dauphin, Gouverneur des Enfans de France, premier Gentilhomme de la Chambre de Mgr. le Dauphin & de Mgr. le Comte d'Artois, Grand-Maître de la Garderobe de ces deux Princes, eſt mort à *Verſailles* le 4. du mois de Février dans la 67me. année de ſon âge.

Le 8. du même mois de Février à ſept heures du matin, décéda, après une longue maladie, à ſa maiſon de *Carlton*, près de *Londres*, Son Alt. R. Madame la Princeſſe Doüairière de Galles, Mere du Roi de la Grande-Bretagne, dans ſa cinquante-troiſiéme année, fort regrettée du Roi & de toute la Famille Royale.

Entre pluſieurs Centenaires morts depuis peu, il eſt une femme Piémontoiſe, qui mourut à *Naples* ſur la fin du mois de Décembre dernier, qui avoit cent-vingt-neuf ans. Elle avoit conſervé le ſouvenir de tout ce qu'elle avoit vû arriver pendant ſa vie.

F I N.